PARIS-CENTRE

QUATORZIÈME ANNÉE - N 4.747

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limitr..	44.00	25.00	13.00
Autres départem..	52.00	28.00	15.00
Union Postale.....	62.00	34.00	18.00

Régional Quotidien
QUINZE CENTIMES
Administration et Rédaction (TÉLÉPHONES : 2-17 et 2-13) : 3, Rue du Chemin-de-Fer. NEVERS
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43
PUBLICITE — Annonces et réclames : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
Directeur : P.-H.-SAINT-POL

VENDREDI
24
FEVRIER 1922

L'horizon s'éclaircit

La prolongation de la crise ministérielle italienne entraine l'ajournement de la conférence de Gênes, dont la date d'ouverture semblait irrémédiablement fixée au mercredi 8 mars, [illegible] quelle les nations convoquées se rendaient un peu comme des chiens qu'on fouette. Trois d'entr'elles seulement avaient des idées arrêtées, un plan défini : L'Angleterre y venait avec la volonté de mettre fin à la crise commerciale qui la ruine ; l'Allemagne, tout en continuant méthodiquement son œuvre de destruction du commerce et de l'industrie de ses vainqueurs, entendait y demander le relèvement de son mark, tombé à cinq centimes, et y obtenir, au moins indirectement, le quitus de ses dettes de guerre ; la Russie dévastée par la révolution ne cachait pas qu'elle y réclamerait la reconnaissance officielle de son gouvernement, la reprise de ses relations commerciales, des secours en argent [illegible] nature, afin de pouvoir reprendre s[illegible] dans le monde. Les autres puissances, pleines de bonne volonté, se déclaraient disposées à s'imposer de lourds sacrifices, mais sous cette réserve absolue, qu'elles voulaient savoir où elles allaient, pour que leurs efforts de reconstitution européenne ne soient pas inutiles, ne se retournent pas contr'elles.

×
× ×

Ni l'Allemagne, ni la Russie ne consentaient à offrir la moindre garantie. La première crie de plus en plus misère, s'abrite derrière de vagues promesses, bien résolue à n'en tenir aucune ; la seconde, tout en appelant les étrangers à son aide, par l'appat de ses richesses inexploitées, les soumet à une intolérable tutelle ; surveillance continue de leurs actes et de leurs paroles, interdiction de voir, de fréquenter les Russes non affiliés aux Soviets, réglements sévères des usines, entravant, empêchant même tout travail régulier, intervention de la police à toute heure du jour et de la nuit.

De plus, si les Russes se prétendent décidés à reconnaitre, — encore n'est-ce pas bien certain, — une partie de leurs dettes nationales, ils discutent les emprunts des municipalités, des industries particulières qu'ils ont nationalisées, ils ergotent, et ils établissent, en outre, une longue liste de réclamations en argent qu'ils comptent opposer aux nations créancières. En somme, ils sont prêts à soutenir qu'ils ne doivent rien, qu'au contraire, l'Europe et le monde entier leur sont redevables.

Que la conférence de Gênes n'admette pas leurs prétentions, les délégués de la Russie accepteront, probablement, sans trop de difficultés, de reconnaitre leurs dettes. Pour ce que cela les gênera ! ils seraient plus que naïfs de se montrer intransigeants.

Un de leurs chefs, Radek, n'écrivait-il pas, le 18 février, dans la « Rote Fahne », un article intitulé : « La Russie soviétique et Gênes » dans lequel on peut lire :

« La condition de la reconnaissance de ses anciennes dettes par la Russie a une importance plus juridique que matérielle, tout au moins pour les prochaines années, où la RUSSIE N'AURA ENCORE AUCUN MOYEN DE PAYER SES DETTES.

« Il n'y a dans cette affaire, qu'une chose importante : C'EST DE SAVOIR SI L'ENTENTE METTRA A LA DISPOSITION DE LA RUSSIE LES CREDITS PERMETTANT A CELLE-CI DE RECONSTITUER SA VIE ECONOMIQUE.

« Même si le gouvernement russe se déclarait prêt aujourd'hui à reconnaître pour 100 milliards de roubles or de dettes russes, l'ENTENTE N'OBTIENDRAIT LA QU'UN CHIFFON DE PAPIER ».

Puis cette phrase, plus caractéristique encore, et qui doit donner plus qu'à réfléchir à l'Entente.

« Qui croit maintenant que l'ALLEMAGNE PAIERA ENCORE SA DETTE DANS VINGT ANS. Personne de sensé dans l'Entente ne peut dire quel sera dans dix ans le rapport de puissance entre les Etats, et jusqu'à quel point, on pourra faire exécuter les engagements pris ».

×
× ×

Pas plus que les Russes, les Allemands ne paieront. A la rigueur, ils prendront des engagements, décidés également à se dérober à l'heure de l'échéance. Ils seront à la conférence génoise, dans l'espoir que l'Entente craignant un échec, sans adopter formellement leur manière de voir, n'osera s'y opposer.

Par suite, la conférence de Gênes aboutirait à la destruction de l'ordre social établi depuis l'origine des nations, saperait par sa base cette vieille maxime : « Qui paie ses dettes s'enrichit ». Elle érigerait en principe, un nouvel axiome, véritable défi au droit, à la justice, à l'équité : « L'abus de confiance, l'escroquerie, la spoliation, le vol sont la seule règle des peuples ». Les particuliers en feraient immédiatement leur règle de conduite ; il n'y aurait plus de confiance, donc, plus de crédit ; donc, plus de commerce possible.

Voici cependant que l'horizon s'éclaircit. En présence de l'ajournement de la conférence de Gênes, M. Lloyd George a manifesté le désir de se rencontrer avec M. Poincaré. Les deux premiers Anglais et Français auront un entretien privé, demain samedi. Qui dit entrevue, signifie désir de s'entendre, perspective d'accord. Les conditions ne sont plus les mêmes qu'il y a deux mois. De même que le précédent président du conseil, M. Poincaré veut aboutir à des arrangements équitables et pratiques, mais n'est pas, comme son prédécesseur, homme à céder sur le présent pour ménager l'avenir.

Avec un ordre du jour bien délimité, aucune surprise n'est à craindre. Puisque le congrès de Gênes doit être une conférence de reconstruction, il importe avant tout « que par leur présence même à la conférence, ainsi que l'exprime le memorandum français, toutes les puissances représentées manifestent leur complet accord sur les principes fondamentaux reconnus comme la base nécessaire de leur collaboration et la condition essentielle de leur réunion. « Si l'accord ne se fait pas sur ce point entre MM. Poincaré et Lloyd George le gouvernement français ne doit pas se faire représenter à Gênes ; il y serait à la fois, dupe et victime. La prudence, le patriotisme éclairé, la ténacité du président du Conseil, nous mettront en garde contre ce double danger.

P.-H. SAINT-POL.

M. PERNOTTE
directeur de la B. I. C. A ÉTÉ ARRÊTÉ HIER ET ÉCROUÉ
à la prison de la Santé

PARIS, 24 février. — *A la suite d'un interrogatoire prolongé, et à l'issue de deux perquisitions qui ont eu lieu au siège de la banque de l'Omnium français de l'Europe Centrale, que l'inculpé dirigeait, et à son domicile particulier, M. Pernotte, directeur de la banque industrielle de Chine a été arrêté et écroué à la prison de la Santé.*

×
× ×

L'arrestation de M. Pernotte, l'ex-directeur général de la Banque Industrielle de Chine, a été déclanchée par la plainte en abus de confiance et escroquerie déposée par M. B., ingénieur à Paris qui, il y a deux mois, s'adressa au parquet de la Seine pour lui signaler les faits suivants dont il était la victime :

En février 1920, une société de produits chimiques émettait 130.000 actions de 100 fr. chacune auxquelles souscrivit pour la totalité la Banque Industrielle de Chine. Celle-ci par des manœuvres qui sont personnellement reprochées à M. Pernotte, fit monter les actions jusqu'à 550 francs. Au mois de mai 1920, M. B... se rendit acquéreur par l'intermédiaire de la Banque Industrielle de Chine, de 20 actions de la société. Actuellement, les titres sont à une cote extrêmement basse.

Les manœuvres de M. Pernotte en dehors de son action comme directeur de la Banque Industrielle de Chine, se retrouvent comme membre d'un syndicat se livrant à la contre-partie sur les titres qu'il plaçait en tant que directeur de la Banque Industrielle de Chine.

M. Richaud, chargé de l'enquête, actuelle pour abus de confiance et escroquerie contre M. Pernotte, seul, avait été précédemment saisi il y a trois mois.

1° D'une plainte contre M. André Berthelot, sénateur de la Seine et président du Conseil d'administration de la Banque Industrielle de Chine pour infraction à la loi sur les sociétés ;

2° D'une plainte en escroquerie contre les directeurs généraux de la Banque.

Ces deux informations judiciaires n'ont pas encore donné de résultat.

Les perquisitions

PARIS, 23 février. — Immédiatement après l'arrestation de M. Pernotte, deux perquisitions ont été opérées : la première 88, avenue du Bois de Boulogne au domicile particulier de l'inculpé et en présence de Me Lhéouzen Le Duc, son défenseur ; la seconde 145, boulevard Haussmann, au siège de la Banque de l'Omnium Français de l'Europe Centrale que dirige M. Pernotte et en présence de celui-ci par M. Daru, commissaire aux délégations judiciaires.

A ces deux adresses, de nombreux documents ont été saisis et transportés dans le cabinet du magistrat instructeur.

Rappelons qu'à la suite des plaintes qui avaient été portées en octobre dernier contre la Banque Industrielle de Chine, le Parquet de la Seine avait, après avoir pris connaissance du rapport déposé par l'expert-comptable, M. Doyen, décidé d'ouvrir une information régulière contre M. Pernotte, directeur général, et tous autres, pour infraction à la loi sur les sociétés. Une seconde information avait été également ouverte à la même époque contre les directeurs généraux de la Banque et tous autres pour abus de confiance.

Une commission d'enquête

PARIS, 23 février. — MM. Ignace, André Tardieu, Georges Aimond et un certain nombre de leurs collègues ont déposé une proposition de résolution ainsi conçue :

« La Chambre décide de nommer dans ses bureaux une commission d'enquête de 33 membres pour faire la lumière complète sur les responsabilités politiques de tous ordres engagées dans l'affaire de la Banque Industrielle de Chine ».

Dans l'exposé des motifs qui précède cette proposition de résolution, les auteurs envisagent, à côté des responsabilités qu'il appartient à la justice de rechercher et d'atteindre, les responsabilités d'ordre politique, résultant des faits suivants :

1° L'action personnelle d'un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères à l'insu du ministre responsable ;

2° Le rôle de nos agents diplomatiques et consulaires en Extrême-Orient ;

3° Les conditions dans lesquelles a pu paraître engagée en Extrême-Orient, à propos d'une affaire privée, la parole de la France ;

4° Les luttes et antagonismes d'intérêts affirmés par M. Briand à la tribune le 27 décembre 1920, entre les dirigeants d'établissements de crédit français ;

5° Les relations de certains établissements de crédit avec la presse : collusions de la finance et de la politique :

6° Les conditions dans lesquelles s'est exercée en 1921 l'immixion des pouvoirs publics sur la Banque de France et les banques pour la constitution d'un Consortium.

7° La pression exercée pour obtenir de la place de Paris des efforts soit excessifs, soit inutiles, soit contre-indiqués par des faits délictueux.

8° Le rôle personnel dans de longues tractations de différents membres du pouvoir exécutif agissant individuellement ou en conseil des ministres ;

9° Les démentis infligés par les faits et gestes aux déclarations apportées aux Chambres par le gouvernement.

En terminant, les auteurs de la proposition rappellent le précédent suivant : lorsqu'éclata l'affaire de Panama, la Chambre fut saisie d'une motion par laquelle on lui demandait de décider la nomination d'une commission d'enquête de 33 membres. Cette motion fut votée à mains levées par la Chambre dans sa séance du 21 novembre 1892. Les signataires étaient MM. Deschanel, Jonnart, Barthou et Poincaré.

Le chapitre des dépenses recouvrables à la Chambre

Le forfait de 132 milliards
équivalant
à une diminution
du tiers
de notre créance
sur l'Allemagne

M. de LASTEYRIE

Ce qui pèse sur la situation
de l'Europe
c'est le
déséquilibre
des finances des états
du Centre

PARIS, 23 février. — M. Raoul Péret ouvre la séance à 15 heures.

M. Guernier, avec l'assentiment de M. Rio, traite de l'incident grave qui troubla le dernier voyage de l'*Amazone*.

Il rappelle ce que furent les incidents, comment à la suite d'un refus d'un passager de rentrer dans sa cabine, à l'heure réglementaire, l'incident prit naissance, comment, au moment où les choses auraient pu s'arranger par l'entremise du consul de France, à Colombo, le délégué des hommes du pont, prétendit parler au nom de tout l'équipage, exigea le débarquement du passager et ordonna d'abandonner le service.

M. Guernier ajoute :

Les équipages ont droit au respect, mais ce n'est pas parce qu'un passager a été mal élevé, que 499 autres doivent être traités comme des chiens.

M. Rio expose à son tour les incidents de procédure, soulevés devant le tribunal maritime.

Il constate qu'il a trouvé dans les syndicats des collaborations précieuses. Il regrette seulement que ces syndicats conservent les fauteurs de troubles.

J'ai fait établir les faits de la manière la plus impartiale, s'écria-t-il. Je fais appel à la collaboration confiante des inscrits maritimes. Mais s'ils se laissent aller à des mouvements que je réprouve, ils trouveraient en moi, un juge ferme. C'est à eux qu'il appartient de choisir.

Après quelques mots de M. Guernier, l'incident est clos.

La Chambre adopte plusieurs projets et propositions de loi intéressant notamment les régions libérées et l'Alsace-Lorraine.

Puis on reprend la suite du budget des dépenses recouvrables.

M. de Lasteyrie, ministre des Finances, prend la parole. Il définit la situation actuelle.

A Londres, dit-il, en acceptant le forfait de 132 milliards, nous avons accepté une diminution certaine d'un tiers de notre créance sur l'Allemagne. En second lieu, l'Allemagne n'a pas versé un seul centime pour les troupes d'occupation, et la France, seule, a fait face aux nécessités de la reconstruction des régions dévastées.

Nous avons aussi avancé au compte de l'Allemagne 80 milliards.

Notre politique financière

On critique notre politique financière, ajoute, M. de Lasteyrie, *mais on oublie que si l'Allemagne avait payé en 1921 les 20 milliards qu'elle devait, nous aurions touché 5 à 6 milliards de marks or, soit 18 milliards de francs. On voit de quelle importance eut été pour nous ce versement.*

Je ne crains pas de dire que si l'Allemagne continue à ne pas faire face à ses obligations, nous serons dans une situation extrêmement grave.

La situation de la Belgique sera la même que la nôtre.

L'Angleterre n'envisage pas le problème des réparations, mais celui de la reprise des relations économiques pour mettre fin au chômage qui sévit chez elle.

Ce qui pèse sur l'état économique de l'Europe, ce n'est pas le problème des réparations, c'est le déséquilibre des finances des pays de l'Europe centrale.

Si l'Allemagne qui n'a payé que fort peu, se trouve dans une situation difficile c'est parce qu'elle a dépensé sans compter et sans prendre les mesures nécessaires à l'assainissement de ses finances.

L'effort allemand en matière d'impôts est tout-à-fait insuffisant.

La commission des réparations, poursuit M. de Lasteyrie, aura seule qualité pour régler les questions d'application du traité de Versailles. Pour la liquidation passée, nous nous trouvons en présence de plusieurs accords notamment, celui de Londres et celui de Cannes et je ne sais pas s'il y a des malentendus à ce sujet entre la France et l'Angleterre.

M. de Lasteyrie étudie ensuite le budget des dépenses recouvrables : 13 milliards de dépenses et 7 milliards de recettes proprement dites.

Les prévisions

— Ce sont, dit le ministre, des prévisions un peu aléatoires, car sur 17 milliards que nous devrions toucher, il faut d'abord prélever la priorité belge. D'autre part, la commission des réparations a accordé des moratoria à l'Allemagne. On parle des accords de Wiesbaden, mais ils ne sont pas encore signés et rencontreront des difficultés particulières.

Donc sur les 4 milliards 500 millions de l'Allemagne, nous craignons des mécomptes. Quant aux 2 milliards 500 millions d'obligations allemandes, il s'agit de les négocier.

Croyez, s'écrie M. de Lasteyrie, que si le gouvernement trouvait la solidarité financière interalliée, comme le suggéraient des orateurs, il s'en féliciterait, mais c'est encore probablement l'argent français qui devra cette année équilibrer ce budget.

Le Crédit National sera autorisé à emprunter 8 milliards.

Malgré la politique fâcheuse des emprunts, nous serons obligés de recourir à des émissions de bons du Trésor. Pour sortir des difficultés où nous nous trouvons, il n'y a qu'un seul moyen : c'est d'amener l'Allemagne à tenir ses engagements et croyez que le gouvernement fera tout pour qu'il en soit ainsi.

Les applaudissements éclatent sur tous les bancs.

Une controverse s'engage alors entre MM. Poincaré, Tardieu et Loucheur, sur la mise en vigueur du traité pour le paiement des réparations. M. Ringuier intervient en faveur des prisonniers civils et la discussion générale est close.

Tous les articles sont successivement adoptés, sauf l'article 5 bis qui est disjoint et renvoyé à la commission des douanes. L'ensemble est adopté à mains levées.

La discussion du projet sur le recrutement de l'armée est renvoyée à mardi et la séance est levée à 18 heures.

Le Carnaval de Nice

Phot. Rol. LE CHAR DE « TOUT AU SPORT » Cl. *Paris-Centre.*

LA PROCHAINE ENTREVUE DE BOULOGNE

LONDRES, 23 février. — Outre Sir Maurice Hankey qui accompagnera sûrement M. Lloyd George, M. Sylvester, secrétaire, partira également avec le premier ministre qui quittera Londres samedi matin à 8 h. 20.

Le premier ministre et sa suite prendraient à Douvres le bateau régulier qui, au lieu d'aller à Calais comme d'habitude, irait pour la circonstance à Boulogne. Toutefois, rien n'est encore définitif

Le roman de la petite milliardaire

GENEVE, 23 février. — En Suisse, comme à Paris et comme à Chicago, la nouvelle du prochain mariage de la petite milliardaire Mathilde Mac Cormick, fille de Rockfeller, roi du pétrole, avec le commandant de cavalerie suisse Max Oser, de Zurich, fait couler beaucoup d'encre.

Agée de 16 ans seulement, Mlle Mac Cormick va donc épouser son professeur d'équitation, âgé de 48 ans. La famille de Mlle Mac Cormick a consenti au mariage, à condition que M. Max Oser se fasse naturaliser Américain.

LA RÉVOLUTION GRONDE AU PORTUGAL

De la frontière espagnole on entend de vives fusillades

IL S'AGIT D'UN MOUVEMENT « SOCIAL-REVOLUTIONNAIRE »

MADRID, 23 février. — Les informations venant de Vigo disent que la situation est très sérieuse au Portugal. De plusieurs points de la frontière portugaise, on entend une vive fusillade, et le gouvernement portugais s'est réfugié à la citadelle de Cascaes.

Le mouvement séditieux est dirigé par M. Unha Leal.

Le gouvernement a publié une note officieuse disant qu'il s'agit d'un mouvement social-révolutionnaire et que le chef du gouvernement est constamment en communication avec le général commandant les troupes fidèles.

Les forces d'artillerie et la section de mitrailleuses de la garde républicaine ont été désarmées et dissoutes, le gouvernement ayant la preuve qu'elles étaient en rapport avec les éléments révolutionnaires.

A Lisbonne, les tramways sont conduits par des militaires.

On assure à Vigo que la grève générale a déjà commencé dans tout le Portugal.

Une dépêche de Vigo à la « Voz » dit qu'une escadre anglaise est partie de Gibraltar pour Lisbonne, afin de protéger les sujets anglais.

Le Sénat espère l'abaissement des tarifs des transports agricoles

PARIS, 23 février. — M. Bienvenu-Martin, vice-président, ouvre la séance à 15 h.

On procède au scrutin pour la nomination d'un membre de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Le Président fait connaître que la Cour de Cassation a désigné M. le président Blondel, comme procureur général près la Cour de Justice et MM. les conseillers Lombard et Cenac, comme avocats généraux.

Le Sénat discute l'interpellation de M. Brager de la Ville-Moysan, sur la nécessité de réduire les tarifs de chemins de fer, pour le transport des produits agricoles et des matières premières nécessaires à l'agriculture. Le sénateur d'Ille-et-Vilaine prouve que les compagnies ont appliqué les tarifs généraux les plus élevés et que ces dits tarifs interdisent, pour ainsi dire, tout commerce, ce qui est une des causes principales de l'élévation du coût de la vie.

M. Louis Michel estime que le trafic s'est trouvé réduit par suite de l'augmentation des tarifs des transports. Il y aurait lieu, dit-il, de reprendre les anciens tarifs et de les multiplier par un coefficient approprié.

M. Le Trocquer répond :

Une formule simple, dit-il, consisterait à revenir aux tarifs d'avant-guerre, avec une majoration, mais il est impossible de revenir au passé. Il faut prendre comme base, la tarification actuelle pour apporter une révision nécessaire.

Nous sommes entrés dans cette voie. Je suis d'accord avec les réseaux. Il s'agit d'adopter des tarifs dégressifs à grande distance.

Pour les denrées alimentaires, le transport se fait en grande vitesse. Ici il n'y a pas eu de majoration due à l'unification, mais seules les majorations générales qui portent également sur tous les produits.

Pour la viande, il convient de faciliter le transport de la viande abattue.

La question est à l'étude.

Quant aux céréales, on a transporté en 1921 10 % de plus qu'en 1913. Mais il est souhaitable que les avantages des tarifs spéciaux pour 10.000 kilos soient étendus au transport de 5.000 kilos. Pour les pommes de terre je m'efforce d'avoir des réductions ainsi que pour les pailles et fourrages.

Nous avons cependant le devoir de considérer la situation financière de nos réseaux encore en déficit.

Finalement on adopte un ordre du jour de confiance, déposé par M. Brager de la Ville-Moysan et ainsi conçu :

« Le Sénat, confiant dans le gouvernement pour obtenir des réseaux de chemins de fer, l'abaissement dans la plus large mesure possible des tarifs de transport des produits agricoles et des matières premières nécessaires à l'agriculture, passe à l'ordre du jour ».

Les facéties du gendarme Cozette

ORLÉANS, 23 février. — Le 2 juin dernier, à Selles-sur-Cher, le gendarme Georges Cozette, vingt-six ans, de la brigade d'Ozouer-le-Marché (Loir-et-Cher), avait bu plus que de raison. Il injuria ses camarades, battit sa femme et démolit le casernement.

Le 2 octobre suivant, il se trouvait de service à la fête du pays. Il fit l'acquisition d'un litre de vieux marc et en absorba force petits verres. Cela lui valut quelques observations de son chef de brigade à qui il répondit : « Ce n'est pas parce que tu commandes que tu m'en imposeras ; n'avance pas ou je te brûle la cervelle ».

Dans la soirée, il accostait la voiture, pourtant régulièrement éclairée, d'un conseiller municipal, à qui il parlait de dresser procès-verbal et, au besoin, de « casser la figure ».

Enfin, à minuit, le gendarme Cozette se rendait au bal, toujours en grand uniforme, et faisait un scandale inouï, réclamant à grand bruit les permissions des militaires et les pièces d'identité des civils, qu'il lisait, d'ailleurs, à l'envers. Bientôt, l'effervescence était à son comble, et les danseurs livraient une bataille en règle au gendarme Cozette, qui les menaçait de son revolver.

Maîtrisé à grand'peine, puis arrêté, ce singulier représentant de la force publique a comparu hier devant le conseil de guerre de la 5e région, qui, faisant preuve d'indulgence, ne l'a condamné qu'à deux mois de prison avec sursis.

La foire des Sauvagines se tiendra, cette année, le lundi gras à Chalon-sur-Saone

Cette année le lundi gras (27 février), c'est-à-dire intercalée entre le dimanche des Gôniots et le grand jour du Carnaval Chalonnais se tiendra à Chalon la grande foire des sauvagines dont la renommée est mondiale.

Les profanes eux-mêmes admirent le pittoresque de cette vieille foire « qui offre le plus d'intérêt a dit un industriel chalonnais, parce qu'elle indique, à la fin de l'hiver, les cours qui seront usités dans tous les marchés français du printemps ».

C'est cette foire qui fixe les cours de celles qui ont lieu en Savoie autour de Pâques.

On sait aussi que la foire « chaude » de la Saint-Jean est réservée principalement aux peaux de chevreaux et fait de même autorité dans les milieux commerciaux.

Quoi qu'il en soit la foire aux sauvagines de Chalon est très ancienne. Dans son intéressant ouvrage : « Les animaux à fourrures », notre distingué concitoyen, M. Ch. Kretzschmar, dit, d'après M. Toussaint, « que le 19 avril 1370-1371, Mathey de Bouloingne, pelletier, demeurant à Chalon, vend au duc (c'était à ce moment Philippe-le-Hardi), 422 ventres de vair (petit-gris), pour fourrer une longue côte de drap d'our parfilée de létices ».

En 1372, ce sont encore « ventres de menu vair » que la duchesse fait acheter pour elle, même à Chalon, ainsi que 250 dos de fin gri[illegible] « Jehan monseigneur » (Jean-sans-Peur).

[illegible] 382 il fût acheté à la foire froide (foire de février) « un millier de ventres d'Escurieux (écureuils), pour fourrer une robe d'escarlate pour monseigneur Jehan de Bourgogne ».

Chalon, dès cette époque, était donc, en raison d'usages sans doute aussi anciens que ceux dont découlent notre Carnaval, un centre important du commerce et de l'industrie des pelleteries, lesquels, aujourd'hui encore, sont des plus prospères sur la place.

Les cinq jolies reines de Chalon-sur-Saone

Photo Lacoste. — Cl. *Paris-Centre.*

Mlle Lucienne **FLAMAND**, reine des reines (au centre) ;
A ses côtés, Mlle **GUENARD** (à gauche) et Mlle **SABATIER** ;
Au premier plan, Mlle **MERCIER** (à gauche) et Mlle **DUCARUGE**.

M. Millerand décidera « sous peu » du sort de Landru

PARIS, 23 février. — M. Millerand, président de la République, a reçu cet après-midi à 16 heures et demie, Me de Moro Giafferi député de la Corse, avocat de Landru, qui venait prier le président de la République d'accueillir favorablement le recours en grâce formulé par son client et lui exposer les raisons qui motivent, estime-t-il, une décision de clémence.

Me de Moro-Giafferi est arrivé à l'Elysée à 16 h. 15. Il était accompagné de Me Navières du Treuil.

Me Moro Giafferi, que nous avons pu voir à sa sortie de l'Elysée à 17 h. 45, et qui paraissait très ému, nous a déclaré tout de suite :

J'ai eu la grande satisfaction de voir que M. Millerand prenait des notes sur les points délicats, les points troublants, je vous assure, qui se trouvent dans le dossier Landru, surtout le côté mystérieux qui enveloppe cette affaire, ne serait-ce que l'intérêt que l'on accorde à des nouvelles vraies ou controuvées qui paraissent chaque jour sur la découverte des disparues et qui témoignent, n'est-ce pas, que la conviction de la justice n'est pas absolue.

Au moment de me retirer, M. Millerand a bien voulu me faire savoir qu'il me ferait connaître sous peu sa décision.

Prévisions météorologiques

PARIS, 23 février. — *Prévisions agricoles de l'Office National Météorologique pour la journée du 24 février :*

Région parisienne. — Vent faible d'entre sud et ouest, temps nuageux avec éclaircies, rares ondées, temps doux. Minimum de température, environ : + 8°.

Région du Centre. — Vent faible d'entre sud et ouest, temps nuageux, avec éclaircies, rares ondées, temps doux. Minimum : + 8° environ.

Massif Central. — Vent faible d'ouest temps nuageux avec éclaircies et plus doux. Minimum environ : + 6°.

Les Sports

Saône-et-Loire bat Côte-d'Or par 3 à 1

Le match qui devait primitivement avoir lieu à Chalon le 26 février a été avancé par décision de la Ligue de Bourgogne et de Franche-Comté. Il s'est disputé dimanche à Dijon, sur le terrain du Racing Club Bourguignon. Il a permis de constater que les soccers de Saône-et-Loire n'étaient nullement inférieurs à ceux des autres districts.

A 15 heures les équipes font leur entrée sur le terrain.

L'équipe de Saône-et-Loire se présente dans la formation suivante : goalkeeper : Deschazeaux ; arrières : Daussy, Charlier, Denis, Muzeau, Lochet, Couchoux ; avants : Loriot, Cerveny, Mouley (capitaine), Nouveau et X...

A 15 h. 5 M. Vernoz, le nouveau président de la ligue de Bourgogne et de Franche-Comté, qui arbitra le match avec une réelle compétence, siffle le coup d'envoi pour la Côte-d'Or qui fonce vers les buts de Saône-et-Loire. Mais les Saône-et-Loiriens se ressaisissent et à part deux ou trois échappées, le jeu durant toute cette première mi-temps, se confine dans les buts de la Côte-d'Or, dont le gardien, M. Béranger, accomplit des prodiges pour empêcher la balle de pénétrer dans ses filets. Le premier but est marqué par Loriot (Saône-et-Loire) ; le second par Cochet sur un corner bien servi de Loriot. A la mi-temps Saône-et-Loire mène par 2 buts à 0.

A la reprise Stuber, qui commande l'équipe de la Côte-d'Or, fait son possible pour que son équipe marque. Deschazeaux, le goal Creusotin change de camp. Le jeu continue toujours à l'avantage de Saône-et-Loire dont la ligne des demis, bien entraînée par Lochet fait merveille. La Côte-d'Or se ressaisit enfin et marque sur un corner bien suivi. Mouley dans un déboulé impressionnant arrive, la balle aux pieds, entre les poteaux et schoote légèrement. Le but est marqué. Saône-et-Loire 3, Côte-d'Or, 1.

La fin est sifflée dans les buts de la Côte-d'Or.

L'équipe de la Côte-d'Or n'a pas produit l'impression qu'on attendait d'elle. Stuber fut le meilleur avec Déglise et le goal.

Dans l'équipe de Saône-et-Loire, il convient de féliciter sans réserve les deux as charollais Mouley et Lochet. Deschazeaux fit une belle partie. Les deux arrières Daussy et Charlier se conjuguèrent bien. Couchoux et Muzeau secondèrent bien Lochet. Loriot et Nouveau furent bons. Une mention spéciale au joueur tchèque du Creusot Cervany.

A la suite du match, le comité de sélection de Bourgogne a formé ainsi qu'il suit l'équipe qui jouera le 26 courant contre Franche-Comté.

Gol : Béranger ; remplaçant Léviste et Deschazeaux ; arrières : Detroix, Daussy ; remplaçants : Guillon, Charlier ; demis : Caillaud, Lochet, Stuber ; remplaçants : Benard, Déglise et Muzeau ; avants : Dubois, Cerveny, Mouley, Aury, Maunoury ; remplaçants : Rémy, Bellet.

Sept joueurs du département de Saône-et-Loire ont été sélectionnés. Cela prouve les progrès faits par nos soccers.

Ajoutons qu'il existe cette saison 25 équipes dans notre département affiliées à la F. F. A. La saison prochaine il y en aura peut-être le double ; chaque commune assez importante aura à cœur d'avoir son équipe. C'est là une excellente chose pour développer la race.

UNION VELOCIPEDIQUE DE FRANCE

Comité départemental de la Nièvre

Par décision du comité directeur de l'U. V. F. le comité départemental de la Nièvre vient d'être composé comme suit :

Président d'honneur : M. le comte Jean d'Estampes, à La Charité ;

Vice-président d'honneur : M. Pierre Lespiat, maire de Prémery ;

Président actif : M. Henri Thévenin, 4, rue de la Préfecture, à Nevers ;

Vice-présidents : MM. Quignon, chef délégué sportif, 21, rue du Rempart ; Henri Fournier, chef-consul, 53, rue du Commerce ; Gaston Dominique, chef-délégué militaire, 26, rue de Paris ;

Secrétaire : M. Louis Loriot, 4, rue des Marmousets ;

Trésorier : M. Louis Julien, 50, rue Félix-Faure ;

Trésorier-adjoint : M. Léon Chartier, 17, rue du Commerce.

Personnel sportif. — Délégués : MM. Louis Julien, Pierre Lespiat, Pierre Roche, 31, rue du Commerce ; Jean Marie Guyot, à La Charité ; Pierdet, pépiniériste à Saint-Honoré ; Louis Loriot ; Antoine Boissonnet, 1, quai de Loire ; Léo Ledoux, à Pougues-les-Eaux ; François Crochet, 10, rue de la Poissonnerie ; Henri Thévenin.

Sous-délégués. — MM. Beauvais, 45, rue de la Barre ; Picard, à Saint-Antoine, commune de Sermoise.

Délégués militaires. — MM. Eugène Dubois, quai de Loire ; Léon Chartier, Abel Decouais, 18, rue du Cloître-Saint-Cyr.

Personnel consulaire. — Vice-consuls MM. Marius Chanlon, 71, rue du Commerce ; Joseph Rend, libraire, rue du Commerce, à Cosne ; Victor Sauttiere, place du Marché, à Clamecy ; Montaron-Lemaître, à Château-Chinon.

Consul honoraire. — M. Robert Morizot, à Ternant, par La Nocle-Maulaix (Nièvre).

Commission des courses. — Calendrier. — Au cours de la réunion du 22 février courant le comité départemental a composé sa commission des courses conformément aux règlements de l'U. V. F. Cette commission, présidée par M. Quignon, chef délégué sportif a immédiatement élaboré le calendrier de la saison cycliste 1922, qui a été approuvé par le comité départemental.

Ce calendrier est ainsi réglé :

2 avril, Brevet de 50 kilomètres comptant pour le challenge Wolber ;

17 avril, Grand prix Griffon de la Nièvre, organisé par la maison Plantart, sous le patronage du comité départemental de l'U. V. F.

30 avril, Passage et contrôle à Nevers de la première étape de la course motocycliste Paris-les-Pyrénées-Paris ;

7 mai, Brevet de 100 kilomètres comptant pour le challenge Wolber ;

21 mai, Course de 100 kilomètres par équipes de deux concurrents comptant au classement par addition de point, organisée par le comité départemental de l'U.V.F. ;

11 juin, Brevet de 150 kilomètres comptant pour le challenge Wolber ;

18 juin, Course Bourges-Cosne-Nevers-Bourges.

2 juillet, Championnats de vitesse de la Nièvre.

16 juillet, Grand prix Rava-Wonder, sous le patronage de l'U.V.F. ;

20 août, Championnat des 100 kilomètres de la Nièvre.

Une autre épreuve sera vraisemblablement organisée en septembre.

La commission des courses informe les cyclistes que seules les épreuves ci-dessus, en dehors des courses réservées aux seuls membre d'une société, sont actuellement autorisées dans le département et qu'au surplus le comité départemental a seul qualité pour fixer les dates et organiser les brevets cyclistes de 50, 100 et 150 kilomètres.

La commission des courses prie MM. les cyclistes désireux d'obtenir une licence de bien vouloir faire toutes diligences pour se mettre en règle. M. Loriot, secrétaire, 4, rue des Marmousets, se tient à leur disposition à cet effet.

Autun contre Paris

Un match comptant pour le championnat de France, aura lieu le 26 courant à 14 h. 30 au parc de la Verrerie, entre les équipes premières de l'U.S.A. et du Paris Université Club.

Cette dernière équipe a triomphé dans le championnat de 2e série de Paris, des meilleures équipes de la capitale. C'est un événement sportif sans précédent qui se déroulera dimanche, à Autun.

En raison de l'importance du match, aucune entrée de faveur (même pour les membres honoraires) n'aura lieu.

Les écoles et militaires ne paieront que demi-place. Prix d'entrée : 2 fr.

SOCIETE D'ESCRIME L'ESPERANCE

Le dimanche 26 février, notre société d'escrime l'Espérance effectuera une sortie marche. Rassemblement au siège social à 13 heures, départ à 13 h. 15. Itinéraire : rue Clemenceau, rue d'Autun, Montcenis, Torcy, avenue de Chaillau, rue du Maréchal Foch. Une halte sera faite à Montcenis. En cas de mauvais temps, le contre-ordre sera donné au rassemblement à 13 heures.

Cette sortie servira de répétition générale avant la participation de la fanfare aux fêtes de Carnaval de Chalon-sur-Saône le 28 février.

ALLIER

Il se penche à sa fenêtre tombe et se tue

— Carret Gilbert, 87 ans, habitant Saint-Martinie, s'étant levé dans la nuit du 20 au 21 pour jeter quelque chose par sa fenêtre, est saisi par le froid, perd l'équilibre et tombe sur le sol où il se tue. Une petite fille trouve son cadavre le lendemain matin.

Le docteur Judet conclut à un accident.

MOULINS

Les accidents du travail. — Pierre Blandin, 17 ans, ajusteur, rue des Garceaux, s'est blessé au genou avec une cisaille.

VARENNES-SUR-FLECHE

REUNION D'ANCIENS COMBATTANTS

Dimanche dernier, les mutilés, réformés et anciens combattants de Varennes-sur-Flèche s'étaient donné rendez-vous à la mairie, pour assister à la conférence du camarade Charret, secrétaire général de la Fédération régionale auquel s'étaient joints quelques camarades de la section de Lapalisse.

Très nombreux furent les auditeurs. Charret, avec sa maîtrise habituelle, traita de tous les sujets qui intéressent les victimes de la guerre et sa documentation toujours précise, toujours abondante, lui valut souvent des applaudissements approbateurs. Aussi, à la fin de la causerie, eût-il la satisfaction de voir les camarades de Varennes-sur-Tèche décider par acclamation et à l'unanimité, de fonder une sous-section de la Fédération régionale à Varennes-sur-Tèche, rattachée à la section de Lapalisse.

Le bureau, immédiatement nommé, est ainsi composé ; président, M. Châtelier ; secrétaire, M. Mauvezin, instituteur ; trésorier et délégué de la section, M. Theuil ; délégué à la propagande, M. Charret, frère du sympathique conférencier.

Les intéressés qui n'ont pas encore adhéré à la section, trouveront auprès des camarades précédemment désignés, tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin.

MONTLUCON

TROUVE MORTE

Montluçon, 23 février (Par télégramme, de notre correspondant particulier). — Surpris de ne pas avoir vu depuis huit jours la veuve Reinhart Adélaïde, âgée de 72 ans, habitant à Ainay-le-Château, ses voisins prévinrent le maire qui, accompagné d'un serrurier, pénétra dans son logis. Ils trouvèrent la septuagénaire morte depuis plusieurs jours.

Le docteur Vaissier conclut à une mort naturelle.

Les accidents du travail. — M. Gustave Sengel, 43 ans, forgeron au dépôt des machines de la compagnie d'Orléans, demeurant rue Stéphane Servant, a été frappé au thorax par une clé dont il se servait pour dévisser une pièce.

— M. André Chayne, manœuvre, demeurant rue Mondétour est tombé et s'est contusionné le genou gauche.

— M. Jean Barraud, 43 ans, monteur à la Compagnie d'Orléans, demeurant rue Bérenger, est tombé sur le côté droit qu'il s'est assez sérieusement contusionné.

— Le jeune Louis Arnaud, 16 ans, apprenti à la Compagnie d'Orléans, s'est coupé au médius gauche en démontant un tuyau qui glissa entre ses mains.

— M. Jean Bardonnet, 52 ans, chef d'équipe à l'usine Saint-Jacques, demeurant rue Damiette a fait un tel effort pour refermer les portes d'un hangar qu'il a fait éclater des varices qu'il avait au mollet droit.

Délit de pêche. — Deux gendarmes en tournée sur les bords du Cher, aperçurent trois hommes, qui, d'un bateau pêchaient avec un filet dont les mailles n'étaient pas réglementaires.

Deux des pêcheurs purent être rejoints. Ce sont les nommés P.... Marcel, 25 ans et P... Jean, 50 ans, le père et le fils, contre chacun desquels, un procès-verbal a été dressé.

Etat-civil :

Naissances. — Yvonne Gausse ; — Marie Bonfigho ; — Jacques Bournet.

Décès. — Marie Reby, 31 ans, épouse Verneuil.

VICHY

Concert. — L'Harmonie municipale « La Revanche », donnera le 26 février, au kiosque de la Restauration, à 15 heures, sous la direction de M. Bourbié, un concert dont voici le programme :

1. *Alsace* (marche), F. Andrieu ; 2. *Mercédès* (ouverture), Dessane ; 3. *La Lettre de Manon*, Gillet ; 4. *Fantaisie sur Louise*, G. Charpentier ; 5. *Brise d'Amour* (valse), Allier.

CUSSET

SOCIÉTÉ BOURBONNAISE DES ETUDES LOCALES

Fondée en 1912, et reconstituée en 1920, la « Société Bourbonnaise des Etudes locales » poursuit activement son but d'enseignement et de vulgarisation régionaliste.

Une réunion des membres des cantons de Cusset et de Vichy aura lieu le 26 *février à 15 heures à la mairie de Cusset, salle des mariages.*

Des convocations individuelles leur ont été adressées. Mais toutes les personnes qui s'intéressent aux études bourbonnaises et désireraient adhérer à la Société, seront les bienvenues.

VARENNES-SUR-ALLIER

Arrestation. — Un journalier agricole d'origine espagnole, Siera Candido, 35 ans, a été arrêté pour défaut de carnet d'identité.

CARNET MONDAIN

FIANCAILLES

Nous sommes heureux d'annoncer les prochaines fiançailles de M. Augustin Suisse, notre collaborateur, avec Mlle Suzanne Guénard, fille du caissier aux mines de la Machine.

LE CONCOURS de bonnets régionaux se tiendra en juin prochain

◆◆◆

A l'occasion de l'exposition du Décor du Tissu organisé à la Foire-Exposition de Bourges en juin 1922, par l'Association, ce groupement artistique, désirant encourager les travaux originaux de broderies, dentelles, filet, etc., met au concours :

1° Une pièce de lingerie : bonnet du matin ou d'intérieur ;

2° Une pièce d'ameublement : Store d'appartement.

Ce concours est ouvert à toutes personnes habitant la région qui comprend : Berry Nivernais, Bourbonnais, Marche, Poitou, Touraine, Orléanais et Blésois.

Toutes techniques monochromes ou polychromes (un ou plusieurs dans la même pièce) sont admises ; cependant l'emploi exclusif de la broderie anglaise ne le sera pas.

Les dessins modèles pourront être joints aux exécutions.

Ne seront primées que les pièces de modèle original ; le nom du créateur sera, s'il y a lieu, obligatoirement mentionné sous enveloppe, comme il est expliqué plus loin.

Récompenses :

Pour le bonnet : 1er prix, 150 fr. ; 2e, 100 fr. ; 3e, 75 fr. ; 4e, 50 fr. ; 5e, 25 fr. ;

Pour le store : 1er prix, 200 fr. ; 2e, 130 fr. ; 3e, 80 fr. ; 4e, 50 fr. ; 5e, 40 fr.

Et de nombreuses mentions.

Le jury du concours aura toute liberté pour l'attribution des sommes mises à sa disposition et ci-dessus mentionnées.

Les objets primés restent la propriété de leurs auteurs.

Ils pourront être achetés par l'Association.

Les œuvres devront parvenir, adressées au président de l'Association, 34, avenue de la Gare, Bourges, et mentionner à l'extérieur : Concours de Broderie.

Dernier délai de réception des œuvres : 20 juin 1922.

Les œuvres ne seront pas signées, mais porteront une marque ou devise. Il sera joint à chaque envoi une enveloppe cachetée portant à l'extérieur la marque ou devise de l'œuvre, et à l'intérieur, les noms et adresses du concurrent et du créateur du modèle, s'il y a lieu.

L'ensemble du concours sera exposé à l'exposition du décor du Tissu.

CHER

Le Conseil de Vierzon-Forges fixe le prix du gaz à 0 fr. 69 le mètre cube

Vierzon, 23 février (de notre correspondant particulier). — Le Conseil municipal de Vierzon-Forges a tenu sa session ordinaire sous la présidence de son maire, M. Nivet.

— Le maire donne lecture d'une lettre du Directeur des P.T.T. faisant connaître que l'Administration a porté de 2 à 5 francs par boîte, à partir du 1er janvier 1922 l'abonnement annuel pour l'entretien des boîtes aux lettres (boîtes supplémentaires). Le Conseil accepte cette augmentation.

— Le Conseil approuve le compte de gestion de M. Malé, receveur municipal, pour la période du 1er janvier au 15 août 1921.

— Le Conseil approuve les dépenses incombant à la commune pendant l'année 1921, concernant l'entretien et fournitures diverses de l'Ecole de Puits-Berteau, s'élevant à 3.775 fr. 84 somme qui sera remboursée à Vierzon-Village.

— Le Maire fait connaître au Conseil qu'après entente avec la Compagnie du Gaz, la Compagnie a fixé le prix du gaz à 0 fr. 69 le mètre cube pendant le 1er trimestre 1922.

— Le Conseil approuve les excédents de dépenses de différents crédits s'élevant à 3.892 fr. 40.

— Le Maire rend compte de ses démarches pour la création d'une bibliothèque communale L'Assemblée vote 3.000 francs pour achat de livres et installation de la bibliothèque.

— Le Conseil donne un avis favorable aux demandes d'allocations journalières de soutien de famille des nommés Bricemoret, Chauveau, Sebrigot, Testard et Leliève.

— Le Conseil approuve le redressement du chemin des Riaux et décide la construction d'un aqueduc.

A Saint-Martin-des-Champs trois vauriens assomment un charretier

Lundi dernier, Marcel Marotte, 23 ans, charretier, chez M. Ardoin, à la ferme des Etiveaux, commune de Lugny-Champagne, et Henri Gitton, 26 ans, domestique chez M. Biesse, à la ferme de Chaumasson, commune de Charentonnay, revenant de la foire de La Charité sur Loire, et s'étant arrêté à Saint Martin des Champs, pour prendre un verre, à l'auberge Chatain, y ont trouvé trois autres jeunes gens qui leur ont cherché querelle.

Quand ils sortirent de l'auberge, ces trois derniers les ayant suivis, se sont lancés sur Marotte, l'on terrassé, harcelé de coups et laissé sans connaissance sur la route.

Des voisins accourus, l'ont emporté à l'auberge Chatain, et lui ont donné les premiers soins, en attendant l'arrivée du docteur, dont l'intervention a été nécessaire pour le ranimer.

Les gendarmes de Sancergues, prévenus en même temps que le docteur, ont aussitôt commencé leur enquête.

Les trois énergumènes étaient du reste connus. Ce sont trois jeunes gens d'Herry, Maurice Bedu, 23 ans, journalier, et les frères Germain et Louis Pillet, âgés de 25 et 23 ans, couvreurs, dont la réputation n'est pas des meilleure.

BOURGES

ELECTIONS AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'OFFICE NATIONAL DES PUPILLES DE LA NATION

Le député-maire de Bourges a l'honneur d'informer MM. les délégués qu'ils pourront déposer leur vote dimanche prochain 26 courant, au bureau des élections, hôtel de ville, premier étage de 8 heures à 18 heures.

OFFICE AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

Les pommes de terre de semence qui ont été demandées pour le compte de l'office agricole départemental, ne parviendront guère à Bourges avant le 15 ou 20 mars.

Ce retard est dû à la gelée que nous avons subie tout dernièrement et qui a empêché le départ de la marchandise de Hollande, à la date qui était indiquée.

Les réexpéditions seront faites par le Syndicat des agriculteurs du Cher aussitôt que la marchandise sera en sa possession.

Association amicale des originaires du Limousin, La Marche, du Périgord et du Quercy. — L'Amicale offrira dimanche 26 février à 14 heures 30 précises, à ses membres et à leur famille, sa quatrième matinée mensuelle de la saison dans les salons du Café des Beaux-Arts. Une causerie sera faite par M. Regnault, directeur de la banque de France à Bourges, vice-président de l'Amicale. Tous les compatriotes sont priés de vouloir honorer de leur présence cette manifestation régionaliste. La carte de sociétaire sera exigée à l'entrée.

Le temps. — Température nuit la plus basse + 2°. — Température jour à une heure + 12°. Hauteur barométrique à une heures, 767.5.

Prévisions pour vendredi : Toujours tendance à la pluie avec température au-dessus de la normale.

Etat-civil :

Naissances. — Lucien Prud'homme, Boulevard de la Liberté.

Décès. — Catherine Poltiers, veuve Perdon, 57 ans, rue des Arènes ; — Louise Fortat, veuve Aradan, 82 ans, rue de Pignoux.

NIÈVRE

Au Tribunal de Nevers

Réception de M. Gagnère, le nouveau procureur de la République

Le tribunal de première instance de Nevers, a tenu hier après-midi, une audience solennelle, sous la présidence de M. Villeminot, président du tribunal civil.

Cette audience, à laquelle assistaient la majorité des membres du tribunal, du parquet, du barreau et de la chambre des huissiers, fut consacrée à la réception et à l'installation de M. Gagnère, nommé procureur de la République à Nevers, en remplacement de M. Domont.

MM. de Lostaud, juge d'instruction et Dramard, juge au siège, sont délégués pour introduire le nouveau procureur qui prend place sur un fauteuil, face au tribunal.

Puis M. Simon, greffier, donne lecture du décret du président de la République, en date du 16 février, confirmant la nomination de M. Gagnère.

Le tribunal déclare M. Gagnère installé dans ses fonctions et l'audience solennelle est levée.

NEVERS

LA POPULATION DE NEVERS

Au recensement de 1911, Nevers comptait 27.706 habitants.

Le dénombrement de 1921 portait sa population, d'après les communiqués faits à la presse à 29.754, soit une augmentation de 2.048.

L'administration centrale contestait, vérifiait ces chiffres et dans son numéro de mercredi « Paris-Centre » publiait un communiqué préfectoral, ramenant à 27.008 habitants.

En ces dix dernières années, au lieu de progresser, Nevers aurait perdu 2.742 habitants, soit un peu plus du dixième de la population recensée, il y a un an, et 698 sur sa population de 1911.

Comment se fait-il alors qu'il soit impossible de trouver un appartement ou un logement, étant donné qu'il doit y avoir moins d'offres, qu'aucun quartier de la ville n'a été démoli ou détruit par un incendie.

CONSEIL A SUIVRE. — Avant de faire aucun achat, venez vous renseigner des prix que vous offre en ce moment la « **PARASOLERIE MODERNE** », 26, avenue de la Gare, cette maison sacrifiant au plus bas prix diverses fins de séries de sacs pour dames, mallettes pour le voyage, etc... Voir ses étalages.

Rayon spécial d'articles de voyages, maroquinerie fine, parapluies et cannes.

CENTIMES ADDITIONNELS

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Intérieur,

Vu la délibération du conseil général de la Nièvre en date du 23 septembre 1921 ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu les lois des 10 août 1871 et 30 juin 1907 ;

La section de l'intérieur, de l'instruction publique et des beaux-arts du conseil d'Etat entendue,

Décrète :

Art. 1er. — Le département de la Nièvre est autorisé à s'imposer, pour 1922, 132 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour le produit en être affecté au payement des dépenses annuelles et permanentes.

Art. 2. — Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal officiel ».

Fait à Paris, le 15 février 1922.

A. Millerand.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Intérieur,
Maurice Maunoury.

LA MORT DE M. DE LESPINASSE

Une triste cérémonie anniversaire de la mort de ma mère m'a empêché d'assister aux obsèques de M. de Lespinasse, mon cher et regretté président du Comice agricole de l'arrondissement de Nevers, et de lui dire sur sa tombe un dernier adieu. Je viens donc aujourd'hui rendre un hommage public à son dévouement aux intérêts agricoles de la Nièvre.

M. de Lespinasse était un érudit, un savant aimable, et tous les savants n'ont pas cette qualité ; il ne cherchait pas à éblouir ses auditeurs par sa science profonde et étendue, mais il savait les en faire profiter. Il était bon, serviable, accueillant pour tous, et sa figure s'imprégnait d'un sourire spécial dès qu'il prenait part à une conversation. J'ai pu apprécier spécialement sa compétence et sa dignité à la Société nivernaise, et dans divers conseils d'administration dont je faisais partie avec lui, et notamment à celui du journal « Paris-Centre ». Je l'ai connu et apprécié dans l'intimité, mais surtout dans la direction du comice de l'arrondissement de Nevers, pour lequel il avait un dévouement spécial et continu. Il savait agir avec impartialité, avec connaissance de cause, en faisant appel au concours de jurés agriculteurs distingués et capables ; il savait donner d'utiles et bons conseils pratiques à l'agriculture régionale, qui, malgré sa vitalité et sa puissance, a besoin d'être éclairée, soutenue et encouragée. J'ai collaboré de très longues années avec lui comme secrétaire général et président cantonal, j'ai fait de nombreuses tournées agricoles en sa compagnie, et j'ai constaté son dévouement et sa compétence professionnelle.

Sa belle et magnifique propriété de Luanges était administrée avec goût et avec intelligence, et il avait su en faire un exemple vivant, une application pratique des enseignements qu'il donnait aux autres.

Honneur à de tels hommes qui, malgré leur situation sociale et de fortune, ou plutôt à cause même de cette situation, savent travailler activement au développement de leur pays, donner l'exemple d'un labeur incessant, d'un dévouement et d'une générosité de chaque jour. Quand la mort vient les frapper, ils partent avec confiance et sérénité, avec la satisfaction du devoir accompli, du bon exemple donné à tous, et la Providence leur réserve la récompense promise.

Comte Imbart de la Tour,
Président Cantonal,
Secrétaire général du Comice de l'arrondissement de Nevers, Membre correspondant de l'Académie d'Agriculture.

La brochure de M Henry Magnard : **LA LOI DES DOMMAGES DE GUERRE**, « Une loi d'enrichissement : la loi des dommages de guerre », est en vente aux bureaux de « Paris-Centre ». — Prix, 1 fr. 50 ; franco par poste : 1 fr. 65.

Paiement par mandat poste envoyé à l'administration de « PARIS-CENTRE ».

Vêtements sur Mesure pour Hommes

◆◆◆

L. ELOT

Tailleur et ex-coupeur à Paris

29, rue Lafayette, NEVERS

(Ancienne rue Saint-Martin)

Draperie haute nouveauté et qualité irréprochable

Pour donner satisfaction aux nombreuses demandes qui lui sont faites la Maison se charge de toutes transformations à prix modérés.

Des affaires de coups occupent presque entièrement l'audience

L'audience est ouverte à 13 h. 45, sous la présidence de M. Villeminot, assisté de MM. Lavondès et Dramard. M. Estorges, substitut, occupe le siège du ministère public.

— Le président fait évacuer la salle pour juger deux mineurs. L'un est accusé de vagabondage et l'autre de vol. Le premier sera confié à l'institution Roliet, de Paris. L'autre une jeune fille, de 18 ans, pupille de l'assistance publique est rendue à cette institution. Me Epinat récemment inscrit au barreau de Nevers, a prononcé sa première plaidoirie en présentant la défense de cette jeune dévoyée.

— M. France Galouzat, de Dornes, aime bien, car il châtie bien. Sa femme en sait quelque chose. Au cours d'une dispute, son mari, qui avait bu plus que de raison, se livra sur elle à des violences. Il alla même jusqu'à tirer à l'intérieur de son domicile, un coup de fusil.

M. Galouzat est condamné à 4 mois de prison et... à vivre seul, sa femme étant décidée à demander le divorce.

— Constantinos Pannélis, sujet grec, a dérobé le 27 octobre dernier, à Fourchambault des vêtements et des bijoux. Me Lhospied plaide la cause du prévenu qui est condamné à quatre mois de prison.

— L'affaire Chougny revient, de nouveau, à la barre. Cette fois Jeanne Chougny n'est plus ce qu'elle était jeudi dernier, c'est-à-dire une querelleuse et une méchante. C'est du moins ce que viennent affirmer certains témoins.

On dit même que Jeanne Chougny ne porta aucun coup, n'insulta point. Elle fut insultée et frappée par son père. Et elle a fait venir des témoins qui le prouvent, comme ceux entendus jeudi dernier prouvaient le contraire.

Après plaidoirie de Me Lhospied, Jeanne Chougny et Victor Chougny sont condamnés chacun à 16 francs d'amende.

— M. Aubois, de Lucenay-les-Aix, ayant eu une discussion avec M. Septier, s'avança vers ce dernier, armé d'un bâton. Voyant son mari, mutilé de guerre, en danger, Mme Septier saisit M. Aubois par le collet et le gifla. M. Aubois se retourna et porta un coup de poing en plein visage à Mme Septier.

M. Aubois déclare qu'il fut attaqué. Mme Septier prétend justement que M. Aubois attaqua. Bref, après plaidoiries de Me Hugon et de Me Tricot, le tribunal condamne M. Aubois et Mme Septier à 16 francs d'amende chacun.

— Claude D..t, charretier à Nevers, est prévenu de coups et blessures sur la personne de Mme veuve Maratrat.

A la barre, une discussion s'engage entre le prévenu et la victime. Tous deux déclarent avoir raison. Seule la brouettée de linge, cause de tout le mal, a eu tort de s'être fait renverser par le charriot de M. Diot, qui est condamné à 50 francs d'amende.

— Mme Blanche Delance de Nevers, a mouillé le lait mis en vente par elle dans une proportion de 12 à 15 %. Après déposition de M. Lagarrigue, agent des fraudes, la prévenue est condamnée à 8 jours de prison et à 200 francs d'amende, à l'insertion du jugement dans « Paris-Centre » et dans un autre journal local, et à l'affichage à la porte de la maison commune et à celle de son domicile.

— Mme Giraud, également de Nevers, comparait sous la même inculpation. La prévenue, manquant de lait pour satisfaire sa clientèle en achetait à sa voisine, Mme Serindat. C'est sur ce lait que fut opéré le prélèvement.

Mme Serindat, inquiète des poursuites engagées contre Mme Giraud, fit certaines démarches qui disculpent la prévenue. En conséquence, et après plaidoirie de Me Tricot, Mme Giraud est acquittée.

— Encore un pugilat ! Claude Beautemps et Marius Dorreau, demeurant aux Sables, commune de Challuy, se sont réciproquement empoignés.

Comme dans toutes les affaires où pleuvent les horions, personne ne frappa, tout le monde fut frappé.

D'après les déclarations des témoins Claude Beautemps est noté comme un personnage peu intéressant. Marié depuis peu, il fait travailler sa femme quoique celle-ci soit prête de lui donner un bébé. Lorsqu'il a bu, et cela, paraît-il, lui arrive plus souvent qu'à son tour, il fait à son épouse des scènes violentes.

Après plaidoirie de Me Lhospied pour Beautemps et de Me Tricot pour Dorreau, le tribunal ému par la situation de Mme Beautemps et par son grand courage n'inflige à son mari qu'une peine de 30 frans d'amende accompagnée d'une sévère admonestation et condamne Dorreau à 16 francs de la même peine.

— Pour avoir dérobé du charbon au préjudice de la compagnie P.-L.-M. Louis Dolet est condamné à 1 mois de prison avec sursis et à 30 francs d'amende.

— Charles Caquet a colporté du gibier, 50 francs d'amende avec sursis.

L'audience est levée à 17 h. 15.

Le temps. — Température : minima + 8° ; maxima + 12°.

Pression barométrique : 6 heures, 754 m/m. ; midi, 755 ; 17 heures, 757.

Temps probable : plus frais, beau à nuageux.

(Communiqué par M. Perrot, opticien, 16, place Président-Wilson, Nevers.)

Contravention. — Procès-verbal a été dressé contre Mad. Th... G..., rue du 14-Juillet, pour avoir vidé le contenu de son vase de nuit dans la rue, et contre Mme M... L..., rue de Nièvre, pour avoir secoué un tapis par la fenêtre après l'heure réglementaire (7 heures du matin en été, et 8 heures en hiver).

Trouvailles. — Réclamer à : Mlle Burel, 3, rue de la Parcheminerie, une pèlerine d'enfant ; à Mme Colombeau, 2, rue de la Barre, un chapelet et son étui ; au bureau de police, une paire de lunettes.

Etat-civil :

Décès. — Germain Delavault, 20 ans, caporal au 149e R. I., 1, rue de Paris ; — Pierre Reydellet, 51 ans, chef électricien, 44 bis, rue Jean-Gautherin ; — Françoise Lanceraux, veuve Petitpas, 73 ans, 7, avenue Saint-Just.

Publications de mariage. — Jean Mouron, 54, rue de Nièvre et Cécile Beuton, à Rouy (Nièvre).

Kermesse du Clos Saint-Joseph. — Salles Vauban. Programme du 24 février :

A 13 h. 30, ouverture de la kermesse.

A 16 heures, thé-concert.

A 20 h. 30, soirée musicale et artistique.

Ouverture des Noces de Figaro (ouverture), Mozart.

Sainte-Cécile, drame sacré en 23 tableaux, poème de Le Sablais, décors de Vignola, musique de Esteban Marti, soli, chœurs, orgue, orchestre.

1e Arabesque (orchestre), Cl. Debussy.

La Voix des Clochers, poème en 15 tableaux, poème de Le Sablais, décors de Barazzio, musique de Esteban Marti, Soli, chœurs, orgue, orchestre.

FOURCHAMBAULT

Défaut de patente. — Pour défaut de patente, les marchands ambulants, Annette Patrac, et Jacques Vacher, se sont vu dresser une contravention par la gendarmerie.

VILLIERS-LE-SEC

Pour nos morts. — La deuxième liste de souscription pour l'érection du monument aux morts de la commune, a atteint la somme de 173 fr., qui, ajoutés aux 150 francs de la première liste, donnent un total de 323 francs.

Les Restes de nos Héros

Soixante-seize corps de poilus nivernais arriveront aujourd'hui à Cosne

◆◆◆

Cosne-sur-Loire. — Aujourd'hui vendredi à 16 heures, aura lieu la réception du 18e convoi de militaires. Il comprend 76 cercueils. Voici la liste :

Pierre Perrin, Auguste Busnel, Fernand Parlier, Nevers ; Henri Bizot, Amazy ; Pierre Perrin, Elie Pasquet, Biches ; Edmond Thomas, Billy-sur-Oisy ; Auguste Carré, Bouhy ; Albert Dieu, La Celle-sur-Nièvre ; Alphonse Chantelot, Cercy-la-Tour ; Pierre Charmer, Champlin ; Marcelin Lebrun, La Chapelle-Saint-André ; Claude Michot, Eugène Taizières, La Charité-sur-Loire ;

Pierre Montaron, Charrin ; Joseph Devoucoux, Château-Chinon ; Jean Bescave, Joseph Maillot, Chaumard ; Robert Delisse Paul Guillerand, Clamecy ; Henri Simonet, Louis Sètre, Corbigny ; Charles Larivée, Crux-la-Ville ; Albert Binon, Victor Boudard, Léon Roy, Decize ; François Corbier, Dompierre-sur-Nièvre ; Louis Namy, Donzy ; Henri Lyonnet, Dornecy ;

Jean Tardivon, Fleury-sur-Loire ; René Deponge, Fourchambault ; Louis Quoy, Octave Durand, Garchizy ; Jean Pellé, Imphy ; Michel Contoux, Charles Jardiaux, Lucenay-les-Aix ;

Gilbert Billard, Livry ; Claude Moreau, Luzy ; Etienne Guinublet, La Machine ; Léon Ramé, Marzy ; Jules Lavalette, Maux ; Emile Cissot, Menoux ; Jules Lelong, Montapas ; Philippe Bouché, Montigny-en-Morvan ; Henri Mathé, Moulins-Engilbert.

Henri Gervais, Moux ; Gabriel Sorbat, Neuville-les-Decize ; Pierre Eloy, Nuars ; Raoul Riand, Oisy ; Théophile Simon, Perroy, René Brossier, Planchez ; Joseph Vin, Raveau ; Henri Lentier, Ruages ;

Jean Gonin, Savigny-Poil-Fol ; Louis Deleume, Saxi-Bourdon ; Paul Simonin, Sermoise ; Jean Clément, Eugène Clément, François Jollivet, Saint-Honoré-les-Bains ; Antonin Paris, Saint-Léger-des-Vignes ;

Paulin Martinet, Saint-Loup ; François Trésorier, Saint-Parize-le-Châtel ;

Marcel Grenet, Saint-Pierre-le-Moûtier ; Gilbert Desvignes, Toury-Lurcy ; Louis Dupuis, Tresnay ; Jacques Perdrillat, Thianges ; Jules Thomas, Varennes-les-Narcy ; Ferdinand Germain, Arleuf ; Emile Simonet, Arquian ;

Abel Foubard, Oisy ; Ferdinand Pieuchot, Pouques-Lormes ; Louis Durel, Varzy ; René Guillemot, Clamecy ; Louis Beau, Guérigny ; Albert Calin, Gouloux ; François Faller, Prémery.

COSNE-SUR-LOIRE

LE TRI-CENTENAIRE DE MOLIERE AU COLLEGE DE COSNE

Devant les autorités civiles et militaires, et une brillante et nombreuse assistance dans le cadre du coquet théâtre Printania, les élèves du Collège de Cosne, ont, eux aussi glorifié l'illustre comédien du Grand Siècle par une matinée artistique et littéraire, dont les annales locales garderont le souvenir. Les jeunes commissaires de la fête accueillaient et plaçaient leurs invités avec une bonne grâce parfaite.

Le programme savamment composé et intelligemment varié, demandait des interprètes, dignes, non seulement de l'exécuter correctement, mais surtout d'en faire ressortir les beautés et les finesses. C'est à quoi l'éminent principal et la pléiade d'élite des professeurs qui l'entourent, se sont particulièrement appliqués et on peut, en toute sincérité, dire que le succès a couronné leurs efforts, car ces jeunes gens, encore à l'âge où les études arides les tiennent éloignés des plaisirs et des enseignements du théâtre se sont révélés de véritables artistes à la diction particulièrement appréciée, et portant avec aisance les costumes de l'époque.

Le petit acte de Courteline, ce Molière moderne « Le gendarme est sans pitié », a été brillamment enlevé et a obtenu un succès de fou rire, dû non seulement à la pièce, mais au talent des acteurs, dont chacun a su s'assimiler si parfaitement l'esprit de son rôle.

Si l'âme du grand psychologue que fut J.-B. Poquelin est venue planer un instant dans l'ambiance de ces jeunes qui interprétaient si joliment son « Médecin malgré lui » elle a dû tressaillir d'aise en constatant avec quel charme, et quel sens du vrai, ils faisaient ressortir toutes les finesses de cette œuvre si spirituellement satirique.

La partie musicale obtint un plein succès ; tant en ce qui concerne l'excellent orchestre du F.C.C. Cosnois, qui voulut bien se faire entendre à trois reprises différentes dans des morceaux de genre très divers, que par le piano d'accompagnement tenu, durant toute la durée de la fête, par l'excellente musicienne qu'est Mme Charonnat.

M. Charonnat présenta aussi ses élèves qui lui font honneur ; ce fut d'abord l'orchestre du collège, puis un chœur exécuté par les tout petits, et un morceau pour piano et violon.

Vinrent ensuite les élèves de M. Robineau qui jouèrent la sérénade de Widor pour piano, violon et violoncelle avec un grand sens musical.

Comme M. le Principal du Collège a toujours une pensée pour tous, une quête fut faite au profit de l'Orphelinat de l'Enseignement secondaire et du monument aux morts de la Ville de Cosne.

FOURS

FETE DES MUTILES DU CANTON

Le Président de l'Association des Mutilés de la Guerre (A.G.M.G.) du canton de Fours, a l'honneur de porter à la connaissance des adhérents du canton qu'une réunion suivie d'un banquet et d'un bal, aura lieu à Fours, le 5 mars 1922.

La réunion est fixée salle de la Mairie à 10 heures, à Fours. Cette réunion sera présidée par M. Courtemanche, président du Groupe départemental de la Nièvre qui traitera les questions à l'ordre du jour :

Emplois réservés ; tribunal des Pensions ; situation du Groupe-Caisse de secours, etc..

Tous les camarades du canton devront se faire un plaisir et un devoir d'assister à cette réunion, afin de donner à cette fête familiale le caractère qu'elle comporte.

A l'issue de la réunion, un banquet sera servi à 12 heures, Hôtel Marconnet. Prix du banquet : 10 francs.

N.-B. — Prière de bien vouloir adresser le montant de la cotisation à M. Chapat, trésorier de la section de Fours, ou au délégué de chaque commune.

BEAULIEU

Avis. — M. Ch... domicilé à Beaulieu, prie les personnes qui de temps à autre lui adressent des lettres anonymes, soit pour lui faire des compliments ou lui envoyer des cadeaux, de signer leur écrits. Car les lettres anonymes présentent de très graves inconvénients et pourraient amener des regrets à leurs auteurs.

PREMERY

Probité. — L'employé faisant le service de l'autobus Prémery-Saint-Saulge a trouvé un portemonnaie qu'il s'est empressé de remettre à sa propriétaire, Mme Pouillat.

SAINT-SAULGE

Arrestation. — Le Breton Kléber, 15 ans, né à Paris, pupille évadé de son placement à Brèves, a été arrêté en flagrant délit de vagabondage et déféré au parquet.

Ivresse. — François Champeau, sabotier à Saint-Saulge, déambulait en état complet d'ivresse dans les rues. Il a été gratifié d'un procès-verbal.

Nomination. — M. Paul Randin, sorti de l'école de gendarmerie de Toul, est affecté à la brigade de Saint-Saulge.

TRES PROCHAINEMENT
LIRE LE NOUVEAU FEUILLETON
DE « PARIS-CENTRE »

Le Fils de Don Quichotte

par
Paul de GARROS et Henri de MONTFORT
Grand roman d'Aventures inédit

SAONE-&-LOIRE

Au Creusot, un déraillement obstrue la voie Nevers-Chagny

Le Creusot, 23 février (de notre correspondant particulier). — Mercredi matin à six heures un train de voitures vides était refoulé sur une voie de garage en gare de petite vitesse du P.-L.-M., quand en passant sur une aiguille, sans doute mal faite, un déraillement se produisit. Plusieurs voitures quittèrent les rails et s'enfoncèrent dans le ballast, interrompant la circulation sur une des voies principales de la ligne Chagny-Nevers. Il fallut demander du secours à la gare de Montchanin qui envoya du personnel et un wagon de matériel, ce qui permit après trois heures de travail, de remettre en place les voitures déraillées. En attendant que la circulation fut rendue normale, un service de pilotage fut organisé sur la voie restée libre pour acheminer les trains dans les deux directions. L'omnibus sur Nevers devant quitter notre gare à 6 h. 25 subit un retard de près de deux heures.

LE CREUSOT

ON TENTE UN CAMBRIOLAGE DANS UN CIMETIÈRE

Au cimetière Saint-Laurent pourtant très fréquenté, un inconnu a tenté de cambrioler un coffret scellé derrière une pierre tombale où sans doute il esp[illegible] main-basse sur des objets de valeur. [illegible] une plainte, la police recherche activement l'auteur de cet acte inqualifiable.

Le Mardi-Gras au Creusot. — A l'occasion des fêtes du Mardi-Gras, un bal d'enfants sera donné au théâtre des Variétés à 14 h. 30. A 20 h. 30, grand bal de nuit, paré, masqué et travesti avec brillant orchestre. Des prix seront offerts aux plus beaux costumes.

Légion d'honneur. — Suivant décret paru à l'officiel, est nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Eugène Caillet, sous-directeur des Usines du Creusot.

Avis aux titulaires de rentes viagères pour la vieillesse. — Les titulaires de rentes viagères qui se so[illegible]ir une carte d'identité avec photogra[illegible] se présenter à la mairie du Creuso[illegible] mars pour y déposer leurs titres. Un employé de la perception sera chargé d'en assurer la réception.

Familles nombreuses. — Le paiement des bons d'assistance aux familles nombreuses aura lieu à la mairie demain samedi. Aucun bon ne sera remis sans la présentation du livret de famille des intéressés.

Mort subite. — Mardi soir, comme de coutume, M. Marc Guignot, copiste, âgé de 55 ans, demeurant rue Sainte-Barbe, 26, avait fait sa partie avec des camarades et avait regagné son domicile. Mercredi matin, ses enfants voyant sa chambre restée fermée, y pénétrèrent et le trouvèrent mort dans son lit, depuis peu, car le corps n'était pas encore complètement froid. On suppose que M. Guignot a succombé à une embolie.

MARCIGNY

CHEVAL VOLÉ. — Samedi 18 février, il a été volé dans un pré, à Artaix, canton de Marcigny (Saône-et-Loire), une POULICHE de 3 ans, dressée, taille 1 m. 52 environ, bai zain, aucune marque, crinière et queue à tous crins, répondant au nom de Tulipe. Fournir tous renseignements utiles à M. Léon VACHET, propriétaire au Donjon (Allier).

Dans l'enseignement. — Mme Chassin, directrice de l'école de filles, à Marcigny, et M. Baligaud, instituteur à Artaix, sont promus tous deux à la première classe. Mme Tachon, institutrice, et M. Gauthier, instituteur, à Marcigny, sont promus respectivement à la troisième et à la cinquième classe.

PARAY-LE-MONIAL

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION

Les résultats du dénombrement de la population opéré en 1921, donnent, pour le canton de Paray le Monial, les chiffres suivants, déclarés seuls authentiques à partir du 1er janvier 1922 :

Hautefond, 254 ; L'Hôpital le Mercier, 332 ; Nochize, 119 ; Paray le Monial, 5.302 ; Poisson, 760 ; Saint Léger les Paray, 240 ; Saint-Yan, 853 ; Versaugues, 318 ; Vigny les Paray, 512 ; Vitry en Charollais, 549 ; Volesvres, 394 ; total : 9.633. En 1914, on comptait : 9.695. Différence en moins, 62.

Par ordre d'importance, Paray le Monial se classe 9e ville du département. Ajoutons que depuis quelques mois seulement, par suite du transfert de la rotonde du P. L. M., de Moulins à Paray le Monial, la population de notre ville s'est accrue d'environ 350 habitants ; ce qui porte le chiffre actuel à 5.650 environ.

AUTUN

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

— Jeanne Gaget, 18 ans, au Creusot, 2 mois de prison, pour outrage public à la pudeur.

— François Legouhy, 24 ans, et Albert Legouhy, 18 ans, de Couches, le premier, 45 jours et le deuxième, un mois de prison pour vols.

— Jean-Marie Bergeret, 30 ans, cultivateur, à Curgy, 50 francs d'amende et 80 francs de consignation ou confiscation du fusil, pour chasse en temps prohibé.

— Lucien Gerland, 22 ans, manœuvre au Creusot, 50 francs d'amende pour voyage sans billet.

— Jean-Marie Noisiller, 70 ans, maçon à Blanzy, 6 jours de prison, pour outrages à la gendarmerie.

— Tchang Han Toug, 32 ans, sujet chinois, chauffeur, sans domicile fixe, 4 mois de prison pour vagabondage.

Nécrologie. — Mgr Combes, archevêque de Carthage et Primat d'Afrique, qui est décédé le 20 février, avait été nommé chanoine d'honneur de la cathédrale d'Autun, par feu le cardinal Perraud.

DERNIERE HEURE

DEUXIÈME EDITION -:- 3 HEURES MATIN

Les flottes britannique et française à Toulon

Une grandiose réception a eu lieu à bord du « Jean-Bart »

Toulon, 23 février. — Un grand dîner officiel a eu lieu à midi 30, à bord du « Jean Bart », cuirassé-amiral de la 2e division de l'escadre de la Méditerranée, venu exprès du golfe Juan pour rendre les honneurs à l'escadre anglaise du contre-amiral Walter Cowan. Le cuirassé « Jean-Bart », était luxueusement décoré. Toutes les autorités maritimes avaient été invitées. Le contre-amiral Levasseur, commandant la division présidait. La musique de la division s'est fait entendre pendant le repas ; elle a joué les hymnes nationaux que les convives parmi lesquels se trouvaient tous les commandants des navires ont écouté debout. Des toasts sur la fraternité d'armes des marins anglais et français ont été portés au dîner du « Jean-Bart » et au banquet du « Foyer du Marin ». Sur le « Jean-Bart », c'est le contre-amiral Levasseur qui a pris le premier la parole. Le contre-amiral Cowan a répondu d'une façon chaleureuse. Les toasts des sous-officiers au banquet du « Foyer du Marin » ont provoqué de vives acclamations.

Toulon, 23 février. — Pendant que, sur le « Jean-Bart », avait lieu le banquet des officiers généraux, des officiers supérieurs et des autorités, un autre banquet de 150 couverts a été servi dans la vaste salle principale du Foyer du Marin et du Soldat, qui était ornée de décorations florales et de pavois aux couleurs franco-britanniques. Les convives ne comprenaient uniquement que des sous-officiers et de simples marins des deux flottes.

Un ordre du jour du groupe agricole du Sénat

Paris, 23 février. — Le groupe agricole du Sénat a voté l'ordre du jour suivant :

« Le groupe agricole du Sénat, réuni sous présidence de M. Gomot, après avoir entendu un exposé de M. Donon, sur le marché des blés, vivement impressionné par la baisse persistante et trop rapide du blé, demande au ministre de l'agriculture de proposer d'urgence les mesures nécessaires pour stabiliser les cours à un taux correspondant aux conditions économiques de la production. Il demande que les stocks du ravitaillement soient vendus exclusivement dans les régions déficitaires ou rétrocédés aux nations voisines. Il donne son approbation au projet de loi accordant aux préfets le droit de taxer la farine, le son et le pain à des prix toujours en concordance exacte avec les cours du blé à la production ».

A LA SOCIETE DES AGRICULTEURS

Paris, 23 février. — La Société des Agriculteurs a donné aujourd'hui son banquet annuel, sous la présidence de M. Henri Chéron, ministre de l'Agriculture.

Aux côtés du ministre avaient pris place MM. le marquis de Voguë, président de la Société ; Ricard, ancien ministre, de nombreux parlementaires des régions agricoles et les délégués des différentes associations agricoles de France.

Au dessert, M. de Voguë, prenant la parole, a remercier le ministre, les parlementaires et les membres de l'Académie d'agriculture de leur présence. Il a dit la confiance des agriculteurs des grands services qu'il a rendus à l'agriculture. Jamais, a-t-il dit, il n'a été plus nécessaire que maintenant de protéger l'agriculture si l'on veut panser les plaies de la France et relever nos finances.

Il a terminé en disant que seuls l'union et le travail donneront à la France la prospérité qu'elle a connue avant la guerre.

LA GUERRE EN IRLANDE

Belfast, 23 février. — Une vive fusillade s'est à nouveau fait entendre hier après midi dans les rues de Belfast.

Trois personnes dont 2 femmes ont été blessées.

Terrible accident à Lapalisse

Lapalisse, 23 février. — Un échafaudage s'étant écroulé dans les chantiers de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie, plusieurs ouvriers ont été précipités dans le vide d'une hauteur de plusieurs mètres. Deux d'entre eux, Jean Sennerel, âgé de 35 ans, et A. Martin, sont grièvement blessés.

La question sous-marine suscite des incidents au Parlement britannique

Londres, 23 février. — Voici quelques réponses à des questions posées à la Chambre des Communes : 1° M. Lloyd George : Je ne possède aucune information indiquant que les pourparlers qui ont eu lieu entre la France et le représentant de la Russie soviétique ont pour objet de conclure un accord séparé comme celui qui a été conclu entre la France et la Turquie à Angers ; 2° A propos de la conférence de Gênes, M. Lloyd George dit : « Une réunion des experts aura lieu sous peu. De temps à autre les fonctionnaires intéressés procèderont à des échanges de vues. Les agents d'affaires seront consultés et je me propose de discuter toute la question samedi avec le président du Conseil français ».

3° M. Sanders, sous-secrétaire d'Etat pour la guerre. On procède à une enquête quant aux documents qui ont été découverts à l'arsenal de Spandau. Il n'est pas encore possible à présent de confirmer les détails qui ont été donnés à ce sujet.

4° Un député ayant de nouveau soulevé la question de l'article du capitaine Castex, M. Balfour dit que, bien qu'il regrette en quelque sorte que cet article ne soit pas encore tombé dans l'oubli, il convenait peut-être d'éclaircir quelques points. Il est clair que la déclaration du capitaine Castex n'engage pas l'Amirauté française, encore moins le gouvernement français et moins encore le public français. Le capitaine Castex ne parlait que pour lui, mais néanmoins cet article ne pouvait être passé sous silence, étant donnée la place d'honneur qu'il occupait dans une revue publiée sous la direction des autorités navales et eu égard à la position du capitaine Castex.

M. Balfour donne ensuite les explications sur cet article en faisant observer qu'il ne fallait pas en conclure que l'auteur désirait la destruction de l'Angleterre, mais simplement qu'il exprimait l'avis qu'en cas de guerre sous-marine sans restriction, les sous-marins seraient l'arme sur laquelle il compterait probablement.

LA MUTUALITE DE LA COOPERATION AGRICOLE

Paris, 23 février. — La Fédération Nationale de la Mutualité et de la coopération agricole a tenu aujourd'hui son assemblée générale sous la présidence de M. Viger, ancien ministre de l'Agriculture et en présence de nombreux délégués de province.

M. Peyronnet, sénateur de l'Allier, ministre de l'Agriculture, a donné lecture de son rapport sur l'entente entre les syndicats agricoles à propos de l'achat des engrais. Il a émis le vœu que les ministres des Travaux publics et de l'Agriculture procèdent à une revision des tarifs actuels en vue d'une diminution des prix de transport concernant les matières nécessaires à la culture et les produits d'exploitation rurale.

Enfin, différentes questions relatives aux coopératives de consommation et de production ont été étudiées.

Après lecture du rapport moral et financier, la séance a été levée.

LA PART DE LA FRANCE

Berlin, 23 février. — Selon le « Service Parlementaire Socialiste », M. Beselman, président de la délégation de la commission des réparations, a transmis au gouvernement allemand une proposition stipulant que les prestations en nature convenues à Cannes, soit 1.450 millions de marks or, seraient fournies à tous les Alliés.

La France recevrait, pour sa part, la valeur de 9550 millions de marks or.

UN TRAIN EMBOURBÉ

Bourg-en-Bresse, 23 février. — Un éboulement important de terrain s'est produit près de la gare de Charix-Lalloriat, sur la ligne de Bourg à Bellegarde.

Un train est venu s'y embourber. Les dégâts matériels sont importants.

Nouvelles Brèves

— Louis Nicole et sa femme, Lucie Joaquina, accusée de l'assassinat de M. Dato, sont arrivés à Madrid, venant de Berlin.

Afin d'éviter la foule des curieux, les deux prisonniers sont descendus à la gare de Planbion, à quelques kilomètres de Madrid où ils sont arrivés en automobile.

— On a découvert dans un mur à Languidic (Morbihan) le cadavre d'un nouveau-né portant une blessure à la tête. La mère, Anne Leroux, 33 ans, a été écroué.

Renseignements agricoles

MARCHÉ DE LA VILLETTE

du 23 février

Amenés. — Bœufs, 1.101 ; vaches, 547 ; taureaux, 158 ; veaux, 1.341 ; moutons, 8.547 ; porcs 3.467.

Vendus. — Bœufs, 1.101 ; vaches, 547 ; taureaux, 156 ; veaux, 1.285 ; moutons, 8.200 ; porcs 3.467.

Cours au kilo net. — Bœufs, 1re qualité, 5.50 ; 2e 4.60, 3e 3.90. Prix ext., 2.20 à 6.00 ; vaches, 5.50, 4.30, 3.60, 2.20 à 6.20 ; taureaux, 4.50, 4.30, 3.80, 2.20 à 4.80 ; veaux, 8.80, 7.30, 4.70, 2.60 à 9.90 ; moutons, 10.00, 8.30, 7.60, 5.80 à 10.50 ; porcs, 5.58, 5.42, 5.28, 4.00 à 5.72.

Cours au kilo vif. — Bœufs, 1re qualité, 3.30 ; 2e 2.53, 3e 2.14, Prix ext., 1.10 à 3.60 ; vaches, 3.30, 2.26, 1.97, 1.10 à 3.72 ; taureaux, 2.47, 2.36, 2.09, 1.10 à 2.88 ; veaux, 5.28, 4.38, 2.58, 1.43 à 5.94 ; moutons, 5.00, 4.15, 3.80, 2.90 à 5,25 ; porcs, 3.90, 3.80, 3.70, 3.20 à 4.00.

PHYSIONOMIE DU MARCHE

Bœufs. — Vente active. Cours maintenus, bonne demande.

Veaux. — Vente active. Bonne demande. Cours en légère baisse.

Moutons. — Vente active. Cours maintenus.

Porcs. — Vente bonne. Cours maintenus.

MARCHÉ LIBRE DE PARIS

Blé. — Les provenances de l'Oise, Aisne, Somme s'établissent aux cours les plus avantageux. On les tient au départ de 64.50 à 66 fr., ce qui permet de les obtenir dans la région parisienne à 68 francs. En provenances de Seine-et-Oise, Eure et Loir, Eure, on paye à l'origine 67.50/68 fr., soit une parité de 70 fr. rendu.

Des ventes continuent à être signalées dans la région du Centre, pour Marseille, sur la base de 68 à 70 fr. ; le Midi paye, en effet, 75/75.50 en général pour les belles qualités dépassant 78 kilogrammes ; celles n'atteignant que 77 kilogrammes subissent une dépréciation de 0.50. Dans l'Ouest, suivant les lieux de production, on paye de 65 à 75 fr., dans la Loire 70 fr. Enfin, les blés tuzelles et roux saissettes valent 77/78 francs.

Farines. — Les marques supérieures sont facturées en moyenne, en boulangerie, de 91 à 93 fr.

Sons. — On offre les belles sortes de 44 à 46 fr. les 100 kilos bruts pris au moulin, mais on peut obtenir des qualités moyennes de la région de Paris à 42.50/43 en disponible, 42/42.50 en livrable sur les 4 de mars ou 40/40.50 sur les 4 de mai.

Les sons fins valent 38/38.50 sur les 4 de mars, les bâtards 35/36 fr. Enfin, les remoulages sont tenus de 40 à 42 fr.

Avoines. — Les offres sont assez abondantes, notamment en provenances de Beauce et de Brie, qui ont vendeurs à 60.50/61 fr. gares d'arrivées Paris ou banlieue, avec peu d'acheteurs. Les noires du Centre sont offertes à 58.50 départ et l'on demande 0.50 de plus pour les grises d'hiver. Les blanches valent au départ de 59 à 61 fr. Affaires très modérées en toutes ces sortes.

MARCHÉ DE LA CHAPELLE

On cote suivant qualité : paille de blé, 70 55 ; paille d'avoine, 70, 55 ; paille de seigle, 100, 60 ; luzerne, 280, 240 ; foin, 265, 220.

Les prix sus-indiqués s'entendent aux 104 bottes de 5 kilos rendues franco de camionnage et d'octroi, au domicile de l'acheteur dans Paris, pourboire non compris.

LOIRET

COURCELLES-LE-ROI

Vol d'une bicyclette. — Dimanche dernier, le jeune Albert Limodin, âgé de 19 ans, cultivateur à Naveray, s'était rendu à Courcelles pour y jouer de la musique dans un bal, il avait déposé sa bicyclette dans la buanderie du débit Louvel, mais lorsqu'il voulut la reprendre, elle avait disparu.

On recherche le voleur.

PITHIVIERS

Pose de bas reliefs. — Le samedi 18 février ont été posés dans la nouvelle salle des délibérations du conseil municipal, deux bas-reliefs commémoratifs, sur lesquels figurent les noms des enfants de Pithiviers morts pour la France, de 1914 à 1918. Ces deux plaques en carton romain solidifié, sortent des ateliers de M. Marcel Warron, éditeur statuaire à Orléans.

Cheval emballé. — Mercredi dans l'après-midi, un cheval attelé appartenant à M. Hutteau, agriculteur à Javersy, qui se trouvait rue de la Couronne, prit peur au passage d'une automobile et s'emballa ; faubourg d'Orléans la voiture heurta l'attelage d'un laitier et fut fortement détériorée. Il n'y eut pas d'accident de personne.

Prochain concert. — On nous annonce que la Fanfare de Pithiviers va donner, le 12 mars, son grand concert annuel, au théâtre municipal. Elle s'est assurée le concours d'artistes parisiens et locaux, pour un programme inédit des plus attrayants.

YONNE

VILLENEUVE-SUR-YONNE

LA CAMBRIOLE

Une maison inhabitée, située lieu dit les Chaumes, près du four à chaux, appartenant à M. Amédée Lecoq, quincaillier, a été cambriolée.

La porte a été enfoncée à l'aide d'une pince retrouvée sur place et des vêtements ont été emportés.

Foires et Marchés de la Région

DECIZE. — Bœufs, 4.000 à 4.500 francs la paire ; bœufs, poids vif, 240 les 100 kilos ; veaux, sans changement ; châtrons de 4 ans, 2.000 francs l'unité ; vaches, 1.300 à 1.500 fr. ; porcs gras, de 1.60 à 1.75 le demi-kilo ; nourrains, 90 francs. — Depuis très longtemps nous n'avions vu à Decize une foire aussi animée, quantité de gros bétail. Les droits d'entrée se sont élevés à 3884 francs.

CHAROLLES (Foire du 22). — Cours pratiqués : Bœufs de trait, 4.000 à 5.000 fr. la paire ; taureaux, 900 à 1.400 pièce ; vaches maigres, 1.100 à 1.400 pièce ; bœufs gras, 270 à 300 fr. les 100 kilos ; vaches grasses, 230 à 280 fr. ; veaux, 420 à 460 fr. ; moutons, 380 à 400 fr. ; porcs gras, 340 à 350 fr. ; hivernons, 100 à 150 fr. pièce ; laitons, 70 à 90 fr. pièce ; vente moyenne.

Marché. — Dindes grasses, 35 à 40 fr. pièce ; dindonnes, 30 à 35 fr. pièce ; oies, 18 à 22 fr. pièce ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; poules, 20 à 25 fr. la paire ; gros poulets, 28 à 30 fr. la paire ; poulets moyens, 23 à 25 fr. la paire ; petits poulets, 20 à 23 fr. la paire ; gros canards, 25 à 28 fr. la paire ; canards moyens, 20 à 25 fr. la paire ; pigeons, 5 à 6 fr. la paire ; lapins domestiques, gros, 13 à 15 fr. pièce ; lapins moyens, 10 à 12 fr. pièce ; beurre, 5 à 5.25 le demi-kilo ; œufs frais, 3.75 à 4 fr. la douzaine ; fromages de chèvre, 0.85 à 0.95 pièce ; fromages de vache, 0.45 à 0.60.

DORNES. — Gros marché pour la saison ; transaction faciles, pas d'invendus.

Prix moyens : dindes, de 5 à 5.50 le kilo, poids vif ; oies, de 40 à 50 francs la paire ; poules, de 25 à 30 francs la paire ; poulets, de 18 à 30 francs la paire ; lapins, de 15 à 22 francs la pièce ; beurre, de 3.50 à 4 francs la livre ; œufs, 3.50 la douzaine ; fromages du Pays, 0.60 la pièce ; pommes et poires, de 1.50 à 3 francs le quarteron ; pommes de terre, de 4 à 5 francs le double-décalitre.

LES AIX-D'ANGILLON. — Foire. — 44 veaux de 2.50 à 3 fr. la livre.

Marché : Froment, de 63 à 66 fr. ; marsèche de 58 à 60 fr. ; avoine de 55 à 56 fr., au quintal.

Poulets de 25 à 35 fr. la paire ; œufs de 3 à 4 francs la douzaine ; beurre 4.50 à 5 fr. le kilo ; haricots de 1.25 à 1.50 le litre ; pain 0.88 le kilo ; lapins domestiques de 12 à 18 fr. pièce ; pommes de terre de 42 à 55 fr. l'hectolitre.

LUZY. — Foire très importante et bien approvisionnée, sur le marché nous avons relevé les cours suivants :

Œufs, 3.50 la douzaine ; beurre, 5 à 5.50 la livre ; poulets, 16 à 20 fr. la paire ; canards, 22 à 30 fr. la paire ; dindes, 30 à 60 fr. la pièce ; lapins, 9 à 16 fr. pièce ; oies, 20 à 25 francs pièce ; — A la foire, hausse sur les porcs et baisse de 40 à 50 fr. par 100 kilos sur le gros bétail.

THÉ CHAMBARD
le plus agréable des Purgatifs,
le meilleur remède de la
CONSTIPATION

MARCHÉ DES INNOCENTS

Royal Kidney anglaise 48 fr. ; Up to date, améliorée, 47 fr. ; Kerr's pinck rose 45 fr. ; Uy to date d'Irlande, 44 à 45 fr. ; les 100 kilos logés sur vagons départ ports de la Manche : Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Honfleur, Cherbourg.

Nouvelles d'Algérie, 120 à 190 francs ; Hollande commune 100 à 105 francs ; Hollande vraie, 155 à 120 francs ; 100 francs la marjolaine, type Malines ; 120 francs la Royale du Loiret, type Fainant.

Saucisse rouge, 75 à 88 francs ; ronde jaune, 55 à 60 fr. ; Pommes de terre à chair blanche, 48 à 60 francs ; Saucisse rouge 68 à 70 francs Morbihan et Finistère, autour de 74 francs Loiret et Seine et Marne ; 66 à 70 francs Haute-Vienne ; 70 à 72 francs Seine et Oise ; 72 à 74 francs Poitou.

Rondes jaunes, 46 à 48 francs Oise et Seine et Oise, 45 à 46 francs Sarthe.

J'AIME BIEN DANSER
MAIS OH !
MES PAUVRES PIEDS....

Prenez un bain saltraté et vous oublierez
que vous avez jamais eu
des maux de pieds

Ce dont vos pieds ont besoin, c'est d'un bain de pieds rendu médicamenteux et oxygéné par l'addition d'une petite poignée de Saltrates Rodell; vous connaitrez alors la joie de posséder des pieds sains et en parfait état sans lesquels danser et même marcher devient souvent une véritable torture.

Si les pieds sont échauffés et endoloris, un tel bain fait promptement disparaître toute brûlure et irritation, toute enflure et meurtrissure et une immersion plus prolongée ramollit les cors, durillons et autres callosités douloureuses à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse. Les Saltrates remettent et entretiennent les pieds en parfait état, de sorte que vos chaussures les plus étroites vous sembleront aussi confortables que les plus usagées.

Les Saltrates Rodell se vendent dans toutes les pharmacies. Méfiez-vous des contrefaçons et exigez des saltrates.

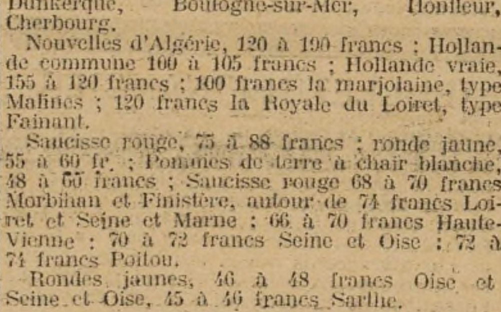

Une belle vieillesse !

Les robustes santés et les belles vieillesses d'autrefois deviennent de plus en plus rares. Cependant, les personnes qui observent une hygiène bien comprise arrivent souvent encore à un âge avancé sans infirmités ni souffrances. C'est ainsi que Mme Lenglet rue de la Ragueule, à Feignies (Nord), porte allègrement le poids de ses 92 ans ! Mais, il n'en a pas toujours été ainsi, car en 1906, elle nous avait déclaré : « A mesure que j'avançais en âge, j'étais gênée pour me courber, tant je souffrais des reins et sujette à des vertiges. Les forces m'abandonnaient, mes urines déposaient. Vous ne sauriez croire le bien que m'ont fait les Pilules Foster. Mes souffrances ont diminué, je me suis sentie plus forte et plus alerte. Je puis dire en toute sincérité que ce médicament a rétabli ma santé ».

QUINZE ANS APRÈS !

Nous avons reçu le 25 décembre dernier, une lettre de Mme Lenglet : « Depuis que j'ai pris des Pilules Foster, je n'ai plus souffert des reins ; je continue à en prendre et leur dois ma bonne santé actuelle, je les recommande en toute confiance ».

Décongestives, antiseptiques, adoucissantes, les Pilules Foster sont indispensables aux vieillards sujets aux troubles urinaires et aux maux de reins. Elles rendent les urines normales, empêchent la formation de la pierre en dissolvant l'acide urique. Médicament doux, sûr, facile à prendre, elles n'ont pas la prétention de guérir toutes les maladies, mais dans les cas de maladies des reins et de la vessie, de rhumatismes, de douleurs, de goutte, de gravelle, de sciatique, d'hydropisie (gonflement des chevilles), elles font bénéficier ceux qui les emploient de leur efficacité incontestable.

Toutes pharmacies, la boîte : 4.40 ou franco six boîtes : 25.40. H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris (17e).

HALLES CENTRALES DE PARIS

du 23 février

Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1re qualité, 4.80 ; aloyau, 1re qualité, 7.80 ; paleron, 1re qualité, 3.30.

Mouton. — Entier, 1re qualité, 9.00 ; épaule, 1re 7.30 ; poitrine, 1re qualité, 5.30.

Veau. — Entier ou demi, 1re qualité, 7.80.

Porc. — Demi-porc, 1re qualité, 5.20.

VOLAILLE. — Canards de ferme, la pièce, 14.00 ; oies, le kilo, 7.00 ; poulets Chartres, 12.25 ; poules toutes provenances, 10.00.

POISSONS. — Morue salée, le kilo, 2.00 ; carpes, 4.50 ; tanches, 4.00.

LEGUMES. — Pommes de terre Algérie, les 100 kilos, 110 ; pommes de terre chair jaune, 58 ; pommes de terre chair blanche, 54.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 9,40 ; Touraine, 9.00 ; Marchands, 7.50 ; Normandie, 7.20.

ŒUFS. — Le mille : Brie, Beauce, 450 ; Bourbonnais, Nivernais, 415 ; Touraine, 470 ; Etrangers, 360.

FROMAGES. — Gruyère, 8.00 ; Cantal, 3.00.

PASTILLES MIRTON
Constipation
3f CHATELGUYON 3f

MARCHÉ DE LYON-VAISE

du 23 février

Moutons amenés 203, renvois 0. Moutons de pays de 700 à 900. Cours maintenus.

Porcs amenés 538, renvois 0. On a coté : 1re qualité, 3.30 ; 2e 3.15 ; 3e 3.00. Prix extrêmes de 2.80 à 3.50. Vente mauvaise.

MALADIES DES LAPINS
" Poudre AUSTRALIA "
GUÉRISON RAPIDE et CERTAINE
Boite 6 frs — Kilo 14 frs
ESTACHY, Phien 14, rue Beaurepaire, Paris

Dépôt : Maison BIGARNET, droguiste, 37, rue La-Fayette, *Nevers;* — M. DAMIEN grains, *Cosne.*

Heureuse idée

Faites-vous même un litre de bon vin fortifiant de QUINTONINE dans un litre de vin de table. Instantanément vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang et guérir la faiblesse, le surmenage, l'anémie. — Le flacon de QUINTONINE, 2.75, Pharmacie REUILLON et Pharmacie Nouvelle, rue des Ardilliers, Nevers, 3 fr. 50 franco domicile.

ACCORDÉONS
Catalogue illustré
en couleurs. Prix : 1 fr.
DEDENIS, f., Brive Corrèze

Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers.
Le Secrétaire-Gérant : Abel Lamy.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE
— 50 —

Le Parfum de la Dame en noir

Par Gaston LEROUX

(Suite)

Quant à Robert Darzac, après voir montré la plus sombre agitation, il s'était à peu près calmé, écoutant le jeune homme, et il me sembla qu'il ouvrait ces yeux étonnants, extravagants, au regard affolé, mais très intéressé, qu'ont les accusés au banc d'assises quand ils entendent M. le procureur général prononcer un de ces admirables réquisitoires qui les convainquent eux-mêmes d'un crime que quelquefois, ils n'ont pas commis !

La voix avec laquelle il parvint à prononcer les mots suivants n'était plus une voix de colère, mais de curieux effroi, la voix d'un homme qui se dit : Mon Dieu ! à quel danger, sans le savoir, ai-je bien pu échapper ! »

— Mais, puisque vous n'avez plus de soupçons, Monsieur, fit-il, retombé à un calme singulier, je voudrais bien savoir, après tout ce que vous venez de me dire, ce qui a bien pu les chasser ?...

— Pour les chasser, Monsieur, il me fallait une certitude ! Une preuve simple, mais absolue, qui me montrât d'une façon éclatante laquelle était Larsan de deux manifestations Darzac !

Cette preuve m'a été fournie heureusement par vous, Monsieur, à l'heure même où vous avez « fermé le cercle », le cercle dans lequel s'était trouvé « le corps de trop ! » le jour où ayant affirmé — ce qui était la vérité — que vous aviez tiré les verrous de votre appartement aussitôt rentré dans votre chambre, « vous nous avez menti en ne nous dévoilant pas que vous étiez entré dans cette chambre vers six heures et non point, comme le père Bernier le disait et comme nous avions pu le constater nous-mêmes, à cinq heures !

Vous étiez alors le seul avec moi à savoir que le Darzac de cinq heures, dont nous vous parlions comme de vous-même, n'était point vous-même ! Et vous n'aviez rien dit ! Et ne prétendez pas que vous n'y attachiez aucune importance à cette heure de cinq heures, puisqu'elle vous expliquait tout à vous, puisqu'elle vous apprenait qu'un autre Darzac que vous était venu dans la Tour Carrée à cette heure-là », le vrai ! « Aussi, après vos faux étonnements », comme vous vous taisez ! « Votre silence nous a menti ! Et quel intérêt le véritable Darzac aurait-il eu à cacher qu'un autre Darzac qui pouvait être Larsan était venu avant vous se cacher dans la Tour Carrée ?

Seul, Larsan avait intérêt à nous cacher qu'il y avait un autre Darzac que lui ! » « Des deux manifestations Darzac la fausse était nécessairement celle qui mentait ! » Ainsi mes soupçons ont-ils été chassés par la certitude ! « Larsan c'était vous ! et l'homme qui était dans le placard, c'était Darzac ! »

— Vous mentez ! hurla en bondissant sur Rouletabille celui que je ne pouvais croire être Larsan.

Mais nous nous étions tous interposés, et Rouletabille, qui n'avait rien perdu de son calme, étendit le bras et dit :

— « Il y est encore !... »

Scène indescriptible ! Minute inoubliable. Au geste de Rouletabille, la porte du placard avait été poussée par une main invisible, comme il arriva le terrible soir qui avait vu le mystère du « corps de trop »...

Et le « corps de trop » lui-même apparut ! Des clameurs de surprise, d'enthousiasme et d'effroi remplirent la Tour Carrée. La Dame en noir poussa un cri déchirant :

— Robert !... Robert !... Robert !...

Et c'était un cri de joie. Deux Darzac étaient devant nous, si semblables que toute autre que la Dame en noir eût pu s'y tromper... Mais son cœur ne la trompa point, en admettant que sa raison, après l'argumentation triomphante de Rouletabille eût pu hésiter encore. Les bras tendus, elle allait vers la seconde manifestation Darzac, qui descendait du fatal placard... Le visage de Mathilde rayonnait d'une vie nouvelle !

Ses yeux, ses tristes yeux, dont j'avais vu si souvent le regard égaré autour de « l'autre », fixaient celui-ci avec une joie magnifique, mais tranquille et sûre.

C'était lui ! C'était celui qu'elle croyait perdu ! et qu'elle avait osé chercher sur le visage de l'autre, ce dont elle avait accusé, pendant des jours et des nuits, sa pauvre folie !

Quant à celui qui, jusqu'à la dernière minute, je n'avais pu croire coupable, quant à l'homme farouche qui, dévoilé et traqué, voyait soudain se dresser en face de lui la preuve vivante de son crime, il tenta encore un de ces gestes qui, si souvent l'avaient sauvé.

Entouré de toutes parts, il osa la fuite.

Alors, nous comprîmes la comédie audacieuse que, depuis quelques minutes, il nous donnait.

N'ayant plus aucun doute sur la discussion qu'il soutenait avec Rouletabille, il avait eu cette incroyable puissance sur lui-même de n'en laisser rien paraître, et aussi cette habileté dernière de prolonger la dispute et de permettre à Rouletabille de dérouler à loisir une argumentation au bout de laquelle il savait qu'il trouverait sa perte, mais pendant laquelle il découvrirait peut-être les moyens de sa fuite.

C'est ainsi qu'il manœuvra si bien que, dans le moment que nous avancions vers l'autre Darzac, nous ne pûmes l'empêcher de se jeter d'un bond dans la pièce qui avait servi de chambre à Mme Darzac et d'en refermer violemment la porte avec une rapidité foudroyante !

Nous nous aperçûmes qu'il avait disparu lorsqu'il était trop tard pour déjouer sa ruse.

Rouletabille, pendant la scène précédente, n'avait songé qu'à garder la porte du corridor et il n'avait point pris garde que chaque mouvement que faisait le faux Darzac, au fur et à mesure qu'il était convaincu d'imposture, le rapprochait de la chambre de Mme Darzac. Le reporter n'attachait aucune importance à ces mouvements-là, sachant que cette chambre n'offrait à la fuite de Larsan, aucune issue. Et cependant, quand le bandit fut derrière cette porte, qui fermait son dernier refuge, notre confusion augmenta dans des proportions importantes.

On eût dit que, tout à coup, nous étions devenus forcenés. Nous frappions ! Nous crions ! Nous pensions à tous les coups de génie de ses inexplicables évasions !

— Il va s'échapper !... Il va encore nous échapper.

Arthur Rance était le plus enragé. Mrs Edith, de son poignet nerveux, me broyait le bras, tant la scène l'impressionnait. Nul ne faisait attention à la Dame en noir et à Robert Darzac qui, au milieu de cette tempête, semblaient avoir tout oublié, même le bruit que l'on menait autour d'eux. Ils n'avaient pas une parole, mais ils se regardaient comme s'ils découvraient un monde nouveau, celui où l'on s'aime. Or, ils venaient simplement de se retrouver, grâce à Rouletabille.

Celui-ci avait ouvert la porte du corridor et appelé à la rescousse les trois domestiques. Ils arrivèrent avec leurs fusils, mais c'étaient des haches qu'il fallait.

La porte était solide et barricadée d'épais verrous. Le père Jacques alla chercher une poutre qui nous servit de bélier. Nous nous y mîmes tous, et enfin nous vîmes la porte céder. Notre anxiété était au comble. En vain nous répétions-nous que nous allions entrer dans une chambre où il n'y avait que des murs et des barreaux... nous nous attendions à tout, ou plutôt à rien, car c'était surtout la pensée de la disparition, de l'envolement, de la dissociation de la matière de Larsan, qui nous hantait et nous rendait plus fous.

Quand la porte eut commencé à céder, Rouletabille ordonna aux domestiques de reprendre leurs fusils, avec la consigne, cependant, de ne s'en servir que s'il était impossible de s'emparer de lui vivant. Puis il donna un dernier coup d'épaule et la porte étant enfin tombée, il entra le premier dans la pièce.

Nous le suivions. Et derrière lui, sur le seuil, nous nous arrêtâmes tous, tant ce que nous vîmes nous remplit de stupéfaction. D'abord Larsan était là ! Oh ! il était visible ! On ne voyait que lui dans la chambre. Il était tranquillement assis dans un fauteuil, au milieu de la pièce, et nous regardait de ses grands yeux calmes et fixes. Ses bras s'allongeaient aux bras du fauteuil. Sa tête s'appuyait au dossier. On eut dit qu'il nous donnait audience et qu'il attendait que nous lui exposions nos revendications. Je crus même discerner un léger sourire sur sa lèvre ironique.

Rouletabille s'avança encore :

— Larsan, fit-il... Larsan, vous rendez-vous ?...

Mais Larsan ne répondit pas.

Alors Rouletabille le toucha à la main et au visage, et nous nous aperçûmes que Larsan était mort.

Rouletabille nous montra à son doigt le chaton d'une bague qui était ouvert, et qui avait dû contenir un poison foudroyant.

Arthur Rance écouta les battements du cœur et déclara que tout était fini.

Sur quoi Rouletabille nous pria de quitter tous la Tour Carrée, et d'oublier le mort.

— Je me charge de tout, fit-il gravement. C'est un corps de trop. Nul ne s'apercevra de sa disparition !

Et il donna à Walter un ordre qui fut traduit par Arthur Rance :

— Walter, vous m'apporterez tout de suite le sac du corps de trop !

Puis, il fit un geste auquel nous obéîmes tous. Et nous le laissâmes seuls en face du cadavre de son père.

Aussitôt nous eûmes à transporter M. Darzac, qui se trouvait mal, dans le salon du vieux Bob. Mais ce n'était qu'une faiblesse passagère et dès qu'il eut rouvert les yeux, il sourit à Mathilde qui penchait sur lui son beau visage, où se lisait l'épouvante de perdre un époux chéri dans le moment même qu'elle venait, par un concours de circonstances qui restait encore mystérieux, de le retrouver.

Il sut la convaincre qu'il ne courait aucun danger et il la pria de s'éloigner, ainsi que Mrs Edith.

Quand les deux femmes nous eurent quittés, Mr Arthur Rance et moi lui donnâmes des soins qui nous renseignèrent tout d'abord sur son curieux état de santé.

Car, enfin, comment un homme que chacun de nous avait pu croire mort, et que l'on avait enfermé râlant, dans un sac, avait-il pu survivre, ainsi vivant, du fatal placard ?

Quand nous eûmes ouvert ses vêtements et défait, pour le refaire, le bandage qui cachait la blessure qu'il portait à la poitrine, nous connûmes au moins, que cette blessure, par un hasard qui n'est point si rare qu'on pourrait le croire, après avoir déterminé un coma presque immédiat, ne présentait aucune gravité.

La balle qui avait frappé Darzac, au milieu de la lutte farouche qu'il avait eue à soutenir contre Larsan, s'était aplatie sur le sternum, causant une forte hémorragie externe et secouant douloureusement tout l'organisme, mais ne suspendant en rien aucune des fonctions vitales.

On avait vu des blessés de cet ordre se promener parmi les vivants quelques heures après que ceux-ci avaient cru assister à leurs derniers moments.

Et moi-même, je me rappelai — ce qui acheva de me rassurer — l'aventure d'un de mes bons amis, le journaliste L..., qui, venant de se battre en duel avec le musicien Y..., se désespérait sur le terrain d'avoir tué son adversaire d'une balle en pleine poitrine, sans que celui-ci ait même eu le temps de tirer. (A suivre).

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié de vouloir bien assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Alfred ROMARIE**, soldat au 30e bataillon de chasseurs alpins, mort pour la France, à l'hôpital de Golbey (Vosges), le 6 novembre 1918, dans sa vingtième année, muni des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 25 courant, à 15 heures 30, en l'Eglise Notre-Dame-de-Lourdes. On se réunira au Hall de Vertpré, à 15 heures 15. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

De la part de : Mme Romarie, sa mère ; M. et Mme André Romarie ; M. et Mme Michel Romarie, ses frères et belles-sœurs ; Mlles Germaine et Micheline Romarie ; M. Lucien Romarie, ses nièces et neveu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Louis-Ludovic MORIN**, du 29e régiment d'infanterie d'Autun, mort pour la France à Neufchâteau, le 23 octobre 1914, à l'âge de 21 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Marigny-sur-Yonne, le samedi, 25 février, à 10 heures du matin. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

De la part de M. et Mme Morin, ses père et mère ; M. et Mme Albert Morin, frère et belle-sœur, et de toute sa famille.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Laurent BOUTHIOT**, mort pour la France, à Clézentaine (Vosges), le 26 août 1914, dans sa 26e année. Ses obsèques auront lieu le dimanche 26 courant, à 14 h. 30, en l'église de Coulanges-les-Nevers. On se réunira à l'église de Coulanges

De la part de : M. et Mme François Bouthiot, ses père et mère ; M. et Mme Pierre Bourdier, M. et Mme Achille Mallet, ses sœurs et beaux-frères, M. et Mme Louis Riblet, Mlle Jeanne Mallet, M. Maurice Bourdier, ses neveux et nièces, oncle et tantes, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Charles LARRIVÉ**, mort pour la France, à Roclincourt, le 8 novembre 1915, dans sa 30e année. Ses obsèques auront lieu le lundi 27 février courant, à 10 h. 30, en l'église de Crux-la-Ville.

De la part de : Mlle Marie Larrivé, sa fille ; M. et Mme Geoffroy-Virot, ses beaux-parents ; M. et Mme Claude Larrivé, M. et Mme Lévêque, M. et Mme Geoffroy-Bonde, ses frère, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs ; M. François Virot, son grand-père, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Paul CORNU**, sous-lieutenant au 3e génie, chevalier de la Légion d'honneur, mort pour la France, le 28 avril 1917, dans sa 25e année. Ses obsèques auront lieu le samedi 25 courant, à 10 heures du matin, en l'église de Montapas.

De la part de : M. et Mme Jean Cornu, ses père et mère ; MM. Léon et Henri Cornu, ses frères, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Louis QUOY**, mort pour la France, à Gauchin-le-Gal (Pas-de-Calais), à l'âge de 36 ans, qui aura lieu le dimanche 26 courant, à 14 heures, en l'église de Garchizy. On se réunira à la maison mortuaire à 13 h. 3/4.

De la part de : Mme Quoy, sa veuve ; M. Fernand et Mlle Fernande Quoy, ses enfants ; de ses beau-frère, belles-sœurs, neveu, nièces, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Jean TARDIVON**, maréchal des logis au 8e régiment d'artillerie à pied, mort pour la France, à Caix (Somme), le 29 juillet 1916. Ses obsèques auront lieu le dimanche 26 courant, à 13 h. 30, en l'église de Fleury-sur-Loire.

De la part de : Mme Tardivon, sa veuve ; MM. Robert, Baptiste, Lucien Tardivon, ses enfants ; de ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister au Service de réinhumation du soldat **Sébastien COQUELARD**, du 50e bataillon de chasseurs à pied, mort pour la France, le 7 septembre 1914, dans sa 28e année, à Nossoncourt, exhumé du cimetière de Bazien (Vosges). La cérémonie aura lieu le dimanche 26 courant, en l'église de Varennes-les-Nevers. On se réunira au Hall de Vertpré, à midi.

De la part de : M. et Mme Guillaume Coquelard, ses père et mère ; M. et Mme Jacques Coquelard, M. et Mme Antoine Fleury, M. et Mme Félix Mélaine, ses frère et sœurs, de ses neveux et nièces, et de toute la famille.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Octave DURAND**, du 160e régiment d'infanterie, croix de guerre et médaille militaire, mort au champ d'honneur, à La Targette, le 23 mai 1915, dans sa 27e année. Ses obsèques auront lieu le 26 courant, à 9 heures, en l'église de Garchizy. On se réunira au domicile de ses parents, à 13 heures.

De la part de : M. Durand, son père ; M. Henri Durand, son frère ; Mmes veuve Boisson, Caziot et Maupetit, ses tantes, et de ses cousins et cousines.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié de vouloir bien assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Maurice-François BRUET**, canonnier au 11e régiment d'artillerie à pied, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre, mort pour la France, à Minaucourt (Marne), le 15 février 1917, dans sa 37e année. Ses obsèques auront lieu le samedi 25 courant, à 13 h. 45, en l'église Cathédrale Saint-Cyr. On se réunira au Hall de Vertpré, à 13 h. 30.

De la part de : Mme Bruet, sa veuve ; Mlle Marguerite Bruet, sa fille ; M. et Mme Adolphe Bruet, ses père et mère ; M. et Mme Ferdinand Bruet, M. et Mme Louis Bruet, M. et Mme Marcel Bruet, M. et Mme Emile Dufrêne, M. et Mme Marcel Molinard, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, Mme veuve Cas, sa tante, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Jérôme LORIOT**, décédé à Paris, le 20 février 1922, dans sa 36e année, muni des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 25 courant, à 10 heures, en l'église de Cercy-la-Tour.

De la part de : Mme veuve Loriot, sa mère, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

SERVICES ◆ MESSES

Un service anniversaire sera célébré le samedi 25 février courant, à 10 heures, en l'église Cathédrale Saint-Cyr, pour le repos de l'âme de **Madame Edme SOUVERAIN, née Marie LOISY.**

De la part de M. Edme Souverain ; M. et Mme Louis Magny, et de toute la Famille.

REMERCIEMENTS

M. Louis Guillien, M. Maurice Guillien, M. et Mme Paul Guillien, M. et Mme René Guillien, et toute la famille, remercient bien vivement les nombreuses personnes qui ont assisté aux obsèques de **Mme Louis GUILLIEN**, ainsi que toutes celles qui, en cette douloureuse circonstance, leur ont témoigné des marques de sympathie.

BOURSE DE PARIS

du 23 février

3 %, 58.60 ; 5 % 1915-16, 68.95 ; 4 % 1917, 64.60 ; 4 % 1918 non lib., 64.25 ; Ouest-Etat 4 %, 314 ; Tunis 1892, 266 ; Afrique Occidentale, 324.50 ; Ville de Paris 1899, 264 ; 1910 3 %, 229 ; 1917, 500.75 ; Banque de France, 5610 ; Comptoir d'Escompte, 939 ; Crédit Foncier, 818 ; Oblig. comm. 1903, 312 ; 1912, 168.75 ; Oblig. Fonc. 1899 284 ; 1909, 172 ; 5 ½ % 1917 lib., 274 ; Crédit Lyonnais, 1405 ; Est, 678 ; Lyon, 845 ; Midi, 750 ; Nord, 948 ; Orléans, 915 ; Ouest, 645 ; Métro, 406 ; Nord-Sud, 176 ; Suez, 5560 ; Argentine 1900 77.20 ; Italien 3 ½, 43.50 ; Japon 1910, 131 ; Russes 1867, 17.50 ; 1890 3 %, 16.25 ; Consolidé, 23.50 ; 1891 3 %, 16.90 ; Turc Unifié, 41.50 ; Briansk, 117 ; Rio-Tinto, 1265 ; Sosnowice, 636.

CHANGES

Londres, 48,135 ; **New-York**, 10,915 ; **Allemagne** 5 1/16 ; **Suisse**, 213,25 ; **Italie**, 55 1/8 ; **Espagne**, 174 1/4 ; **Hollande**, 418 3/4 ; **Danemark**, 230 ½ ; **Suède**, 291 ½ ; **Belgique**, 95 ; **Norvège**, 186 3/4.

BIBLIOGRAPHIE

L'ANNUAIRE DES SPORTS

Notre confrère Léon Manaud, vient d'avoir l'heureuse idée de publier une véritable encyclopédie sportive illustrée, c'est l'*Annuaire des Sports*. Cette publication constitue une riche édition de trois cents pages et nombreuses gravures sur papier couché avec couverture cartonnée en trois couleurs.

L'*Annuaire des Sports* est divisé en trois chapitres : Les articles relatifs aux sports, par Maurice Martin, Tristan Bernard, Professeur Peugnier, Marcel Delarbre ; Me Lévy-Oulman, Frantz-Reichel, Maria Vérone, Professeur Desbonnet, Léon Catulle, etc., etc.

La seconde partie comporte le résumé, mois par mois, de tous les évènements sportifs qui se sont déroulés en 1921 avec pages d'illustrations, croquis, chronique et toutes les éphémérides.

La troisième partie est réservée aux chapitres sportifs. Chaque chapitre est précédé d'un article technique, puis c'est la liste de tous les records de France et du Monde à jour au 31 décembre et le palmarès de tous les championnats et épreuves classiques depuis leur fondation.

Parmi les collaborateurs de cette troisième partie, citons :

J.-Joseph Renaud, Emile-Anthoine Latour, Damblanc, Paul Hamelle, Léon Sée, Charlemont, Louis Dedet, Gaston Benac, J. Rimet, Raymond Isabel, Paulus, Alexandre Lein, Avé, etc., etc.

Tous les sports, tous sans exception, ont un chapitre dans ce volume.

Le volume qui constitue une riche publication est vendu 5 francs sur papier couché, plus le port 1 fr., soit 6 francs ; 10 francs, édition de luxe sur papier glacé plus 1 franc de port, soit 11 francs. Franco par cinq volumes. Ecrire : M. L. Manaud, 1, rue Grétry, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 février. — L'abaissement du taux du loyer de l'argent dont nous parlions hier, et aussi la possibilité d'une réduction de l'escompte à la Banque de France, dans un délai assez court, continue à impressionner notre marché. Devant cet état de choses ainsi qu'à cause des avis encourageants venus des bourses étrangères, de nouveaux rachats se sont produits sur l'ensemble de la cote qui s'inscrit en progrès assez général.

Par ailleurs, la tension accentuée de la Livre a eu une heureuse influence sur les affaires d'arbitrage.

Le 3 % se tient plus calme à 59.55. Le Crédit National est toujours très en faveur, le 1919 vaut 464 ; 1920, 469 ; 1921, 501.50. Rappelons que l'émission en cours continue à obtenir un grand succès et qu'elle sera close le 28 courant.

Bons du Trésor 6 % 489. Obligations Décennales 1925, 93.25. Obligations Sexennales août 1927, 96.25 ; novembre 1927, 97.10.

On constate une bonne plus value sur les fonds russes. Le 1891 notamment passe de 15.75 à 16.90.

Turc fermement tenu à 41.50.

La plupart des sociétés de crédit gagnent du terrain. Banque de Paris, 1220 ; Comptoir, 937 ; Foncier, 813 ; Nationale de Crédit, 644 ; Lyonnais, 1405 ; Union Parisienne, 682.

Fléchissement de la Rente Foncière à 866.

La reprise se poursuit sur la Banque du Mexique à 477 et sur la Banque Ottomane à 679.

La hausse des chemins français reste à l'ordre du jour. Est, 650 ; Lyon, 859 ; Midi, 740 ; Nord, 965 ; Orléans, 915 ; Ouest, 645.

Très fermes également sont les Transports Parisiens : Omnibus, 653 ; Métropolitain, 402 ; Nord-Sud, 174 ; Voitures, 627.

Les Sociétés de Navigation vont de l'avant. Transatlantique, 205 ; Messageries, 186 ; Chargeurs Réunis, 415.

Les Industrielles bénéficient d'une excellente tendance : Thomson, 735 ; Boléo, 364 et 358. Electro Métallurgique, 904. L'action Phosphate de Gafsa s'élève à 588.

Hausse du Rio à 1295 ; Kulhmann recherchée pendant la séance reste à 473 contre 444. Financière des Pétroles, 475.

Notons d'autre part les Rizeries d'Extrême-Orient à 562. Cette affaire prend une extension de plus en plus grande.

Les valeurs russes sont en plus value : Naphte, 308. Les Sucreries ne restent pas en arrière : Raffinerie Say, 1474 ; Sucreries d'Egypte, 472.

Les Charbonnages ne profitent nullement de l'ambiance, on les retrouve très calmes.

En banque, la Royal termine à 17100 ; Shell, 229 ; Bakou, 2365 ; Eagle, 206.

Financière, 98.50 ; Malacca, 92 ; Padang, 118 ; De Beers, 534 ; Goldfields, 39.50 ; Rand Mines, 101.50.

Citons aux changes la Livre à 48.48 ½ ; Dollar, 10.98 ½ ; Mark, 5 1/16 ; Belgique, 95 1/4 ; Danemark, 232 ; Peseta, 176 ; Hollande, 423 ½ ; Hongrie, 1 7/16 ; Italie, 54 7/8 ; Suisse, 216 ; Prague, 29 3/8 ; Vienne, 0 1/4.

L'Informateur Financier.
55, rue Saint-Lazare Paris.

A tous les Lecteurs

Il est offert, pendant tout le mois seulement

LE SUPERBE CADRE

ci-joint, en bois massif façon noyer ciré largeur de baguette 5 cent., grandeurs extérieures 44×50, encadrant un **MAGNIFIQUE PORTRAIT** de famille 35×42 cent., finement retouché et d'une ressemblance parfaite.

Tous frais compris
rendu franco.
Valeur réelle 50 francs

22 fr.

Adressez ou apportez vos petites photographies à reproduire au **SERVICE DES PORTRAITS**, 10, rue Saint-Etienne (premier étage), **NEVERS.**

Nota. — Il ne pourra être vendu plus de DEUX portraits par famille.

CABINETS D'AFFAIRES

A VENDRE
FOND DE GARAGE
situé à Nevers

d't *Garage Sanzel*, appartenant immeuble et fonds, à M. LEVEILLE, 850 m. dont 415 couverts, outillage moderne, moteur électrique, belle clientèle

Disponible au 24 juin.
Facilités de paiement.
S'ad. à M. LEVEILLE, E., 6 rue de Nièvre, Nevers. 2455

A VENDRE
UNE PROPRIÉTÉ

située à Changemois, commune de Saint-Léger-de-Fougeret, d'une contenance de 18 hectares. Terres, prés, bâtiments d'habitation et d'exploitation.

Entrée en jouissance le 11 novembre 1922.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. BOULIN Jacques, à Mourceau, par Moulins-Engilbert (Nièvre). 2398

1° A vendre, chef-lieu de canton Nièvre :

FONDS D'EPICERIE

Bien situé ; loyer, 500 fr.; pr. 8.500fr., marchandises en sus.

2° A vendre, à Nevers :

BEAU PARC

Près la gare, tout clos, arbres d'agrément, kiosque, pièce d'eau, volière et emplacement à bâtir. Pr. : 35.000 fr. comptant. UNION IMMOBILIERE, 8, rue de la Barre, Nevers. 2568

Commandite 20.000

demandée pour extension commerce. Gros rapport. Garantie : nantissement et hypothèques. UNION FONCIERE, 6 boulevard Saint-Martin, PARIS. 2572

Exploitation CARRIÈRES

terre réfractaire **demande petit CAPITAL** totalement garanti. Gros revenu assuré. On traiterait avec 50.000 francs. UNION FONCIERE, 6 boulevard St-Martin, PARIS. 2573

PROPRIÉTÉ

(Saône-et-Loire)

BIEN SITUÉE, rez de chaussée, 5 pièces, 1er et 2e étages : 10 gr. chambres. Dépendances diverses, jardin, 3.000 m. carrés. Bon état, 25.000 fr. UNION FONCIERE, 6 boulevard St-Martin, PARIS. 2574

Propriété

près **MONTARGIS**

Habitation 7 pièces, dép., jardin, porcherie, écurie, remise, clos mur, état neuf. Prix : 20.000 francs. UNION FONCIERE, 6 boulevard St-Martinn, PARIS. 2575

A CEDER
dans ville industrielle région
EPICERIE-COMPTOIR

Très bien située, affaires, 180.000 fr. par an, moitié en épicerie, long bail, loyer, 1.200 francs, march. 50.000 fr.; prix, 40.000 fr. On traite avec 40.000 fr. comptant, affaire à enlever de suite.

Renseignements gratuits au Cabinet NERAULT, 11, rue des Arènes, à Bourges : téléphone 3-09. 2567

A LOUER
27 HECTARES DE PRÉS

Ensemble ou séparément, situés à 2 km de Nevers.

S'adresser à M. COUTURIER, 1, plateau de la Bonne-Dame, Nevers. 2550

A CEDER
EXPLOITATION DE FOURS A CHAUX

Avec très bon matériel de voie étroite.

S'adresser au bureau du journal. 2576

VENTES

Très bon
MATÉRIEL DE BATTAGE
à grains et graines.

S'adresser au bureau du journal. 2247

CHEVAUX ET JUMENTS

de Service, trait et trait léger JANNISSON, à Cercy-la-Tour (Nièvre). 2556

PLATEAUX ORME

deux ans de sciage, épaisseur, 8, 9, 10 c/m, 185 fr. le m. cube. Scierie A. COMTE, La Charité (Nièvre). 2560

CHIEN D'ARRET
pure race

S'adresser au bureau du journal. 2483

MOTO PEUGEOT

5 chevaux, état de neuf, bon prix.

S'adresser au bureau du journal. 2580

EPINE LIÉE

13 fr. le cent

S'adresser à M. A. COLAS, au Clos-Ry, par Plagny (Nièvre) 2565

TONNEAUX

ayant contenu de l'encre d'imprimerie.

S'adresser au bureau du journal.

PERSONNEL

ON DEMANDE :

REPRÉSENTANTS

A la commission sont demandés par Manufacture de confection chemises hommes. Références exigées.

Ecrire : Claudius GAUTHIER, 40, rue des Ecoles, Roanne (Loire). 2564

REPRESENTANTS régionaux visitant quincailliers pour article vente facile. — GAUTHIER 142, rue Oberkampf, Paris. 2571

ON OFFRE :

JEUNE FILLE COMPTABLE références sérieuses demande place de suite commerce ou industrie.

S'adresser au bureau du journal. 2466

DIVERS

Achat de Traverses

toutes gares P.-L.-M. Chêne Standard, 1° à 13 fr. et P.L.M. à 12 fr. départ. Ecrire Scierie de Saint Pierre le Moûtier (Nièvre). 2478

PRODUITS VETERINAIRES
ADRIEN SASSIN
ORLEANS

La plus importante usine française pour la médication animale, demande, dans chaque canton,

REPRESENTANT ACTIF

pour visiter les cultivateurs. — Situation sérieuse et d'avenir. 2577

Automobiles
DE DION
PETITIMBERT
CLAMECY
Agent pour la Nièvre

Electro-Installation
6, rue Pasteur, NEVERS

INSTALLATIONS
en tous genres
exécutés par des ouvriers habiles et accomplis

Spécialité d'éclairage sur voitures automobiles

DEVIS GRATUITS

ON DEMANDE
POUR TOUTE LA FRANCE
Jeunes Gens, Hommes et Dames

pour représentation très facile, sans connaissances spéciales, pouvant rapporter de 40 à 50 francs par jour.

Ecrire ou s'adresser à M. ROMANET, 10, rue Saint-Etienne, Nevers, 1er étage. Si pas sérieux, s'abstenir.

Machines Agricoles

André LUCET

20, Rue du Champ de Foire, NEVERS

CHARRUES — **Distributeurs d'Engrais**
HERSES ARTICULÉES — **TARARES**
HERSES A RESSORTS — **TRIEURS**
CULTIVATEURS — **BROYEURS**
SEMOIRS — **DE POMMES DE TERRE**
COUPE-RACINES — **CONCASSEURS**

Les meilleures marques - Les plus bas prix

VIGNES

Producteurs directs ne nécessitant aucun traitement

Grandes quantités disponibles

- ROSIERS -

Collection d'élite dans tous les genres

ASPERGES D'ARGENTEUIL

Griffes de deux ans. Choix extra

CHEVALIER, Horticulteur

1, rue de Mouesse. — 4, Pl. Président-Wilson
NEVERS
Demander son catalogue. Tél. 4-22

GROS **FABRIQUE DE BISCUITS** *DÉTAIL*
NOUGATINES. — DRAGÉES

-: Spécialité de Boîtes pour Baptêmes :-

LES PLUS HAUTES RECOMPENSES
AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES

-FONTENAY-
Confiseur-Chocolatier
10 et 12, Place Guy-Coquille
NEVERS
— Téléphone 301 —

SUPERPHOSPHATES

Saint-Gobain et Super-Os. Scories Thomas
Sels de potasse. Sulfate d'ammoniaque
Engrais organiques
Prix courants sur demande aux
ETABLISSEMENTS MAURICE CORBERY
15, Rue des Merciers, NEVERS
Téléphone 2-61
USINE ET CLOS D'EQUARRISSAGE DES FOUILLES

BOIS-CHARBONS

Matériaux de construction

J.-B. BOUDOT

16, Rue du Chemin-de-Fer, 16
NEVERS

:- AVIS AUX CHASSEURS -:

Après une année de chasse, quel est le fusil qui n'a pas quelque chose à faire. Il n'y en a pas. Tout au moins un très grand nettoyage (par un spécialiste) s'impose, sinon invariablement l'arme s'abîme.

N'attendez donc pas, confiez vos armes

André GAUTIER
ARMURIER
2, Rue La-Fayette, NEVERS

qui vous dira ce dont vos fusils ont besoin. Il profitera de la morte saison pour les revoir et les réparer très soigneusement.

Les Réparations étant faites par lui-même
Téléph. 1-66 sont absolument garanties

ENTRE VOUS
ET LES MALADIES
des Voies Respiratoires,
METTEZ TOUJOURS
LES PASTILLES VALDA

Elles sont un véritable talisman
pour se prémunir contre les inconvénients
du FROID, du BROUILLARD, de l'HUMIDITÉ,
contre les dangers
des POUSSIÈRES, des MIASMES et des MICROBES
pour éviter les RHUMES, MAUX DE GORGE,
LARYNGITES, BRONCHITES, CATARRHE,
GRIPPE, etc...
ou s'en débarrasser rapidement.

AYEZ LA PRÉCAUTION D'AVOIR TOUJOURS SOUS LA MAIN DES
PASTILLES VALDA VÉRITABLES
que vous n'achèterez dans les Pharmacies
qu'en BOITES de 2 fr. 75 (Impôt compris)
portant le nom
VALDA

FABRIQUE DE GALOCHES

faisant spécialement articles courants pour enfants, 1e qualité, demande

REPRESENTANT

sérieux à la commission, visitant clientèle de détail, sabotiers, chaussures, merciers ou épiciers, dans département Nièvre, Saône-et-Loire et limitrophes.

S'adresser au journal. 2463

Suis acheteur
PIECES CADILLAC

Ecrire Case 36, rue Faidherbe 40, Lille. 2524

Clos d'Equarrissage SERINDAT

-:- Avenue de la Gare, DECIZE -:-

Enlevement immédiat de tous
ANIMAUX MORTS OU HORS SERVICE

Paiement comptant au plus haut cours
FABRIQUE D'ENGRAIS
Téléphone n° 22

MACHINES AGRICOLES

TH. PILTER

4, Quai de la Jonction

A NEVERS

HERSES A DENTS ELASTIQUES
HERSES ARTICULÉES en Z
HERSES A CHAINETTES
HERSES à dents INCLINABLES
CULTIVATEURS « CENTAURE »
CULTIVATEURS « MAJOR »
CULTIVATEURS-HOUES combinés
SEMOIRS en LIGNES
SEMOIRS à PETITES GRAINES
SEMOIRS A BETTERAVES
SEMOIRS à la VOLÉE sur roues
SEMOIRS à la VOLÉE s'adaptant sur les Cultivateurs « Major »
DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS
PULVERISEURS à un et deux rangs de disques
MEULES à AIGUISER
BROYEURS de TUBERCULES CUITS
MOULINS-CONCASSEURS « NEPTUNE »
LIMONIÈRES
RELEVEURS d'EPIS

Demander les Catalogues « P »

AVIS A NOS LECTEURS

TRAVAUX D'IMPRIMERIE

Nous informons nos lecteurs qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu nous confier **leurs travaux d'imprimerie,** *d'avoir à passer désormais*

DIRECTEMENT LEURS COMMANDES

à **l'Administration de "Paris-Centre"**
3, Rue du Chemin-de-Fer, 3, à NEVERS
avec cette mention :

Société Anonyme des
PUBLICATIONS "PARIS-CENTRE"

Le Journal se charge
DE TOUS LES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

Livres, Brochures
Lettres, Prospectus, Avis
Affiches de tous formats
Faire part Naissances, Mariages, Décès
Cartes de Visite, Programmes
Registres spéciaux, Agendas
Livres de Commerce, etc., etc...

Les PUBLICATIONS PARIS-CENTRE
Société Anonyme. — Capital : 600 000 francs
LIVRENT DANS LE TEMPS MINIMUM
○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ AUX PRIX MINIMUM

Il sera toujours fait un Devis pour les Travaux d'art et les Tirages en couleurs

Adresser directement les Commandes
A L'ADMINISTRATION PARIS-CENTRE
3, Rue du Chemin-de-Fer, 3, à NEVERS
TÉLÉPHONE 2.17 - 2.18

Pour la légalisation de la signature ci-contre. — Nevers, le 1922. Le Maire.

Certifié véritable par l'imprimeur soussigné, Nevers, le 1922.